

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140717-2014\_B286-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2014  
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUILLET 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B286**

**OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Elaboration du Contrat de Plan Etat Région 2014-2020, contribution stratégique de la CPA**

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

**Monsieur Joël MANCEL** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_1\_01**

**BUREAU DU 17 JUILLET 2014**

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteur : Joël MANCEL

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : Élaboration du Contrat de Plan État Région 2014-2020, contribution  
stratégique de la CPA

Information du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la préparation du futur Contrat de Plan État-Région 2014-2020, les Communautés d'Agglomération et Urbaines sont associées au processus. L'État ayant défini les cinq axes d'intervention thématique, ses services en région et ceux du Conseil Régional ont produit des contributions stratégiques permettant de définir la déclinaison locale de ces axes thématiques. Il appartient à la Communauté du Pays d'Aix de faire entendre sa voix sur les enjeux de son territoire, c'est l'objet de la contribution annexée au présent rapport, qui a été transmise à l'État et la Région en date du 28 avril 2014.

**Exposé des motifs :**

Le Contrat de Projets État-Région 2007-2013 s'achève avec un taux de programmation global de 86 %, qui est exceptionnel pour cette démarche. La bonne performance du CPER s'est traduite par quelques opérations emblématiques sur le territoire de la Communauté avec la poursuite de la première phase de la modernisation de la ligne ferroviaire Aix-

Marseille et les études de la deuxième phase des travaux, le renforcement des pôles de compétence pour l'enseignement supérieur et la recherche avec la réhabilitation de bâtiments, le soutien à notre boucle locale de haut débit, l'aménagement du bassin de la Durance et la réhabilitation de l'étang de Berre.

L'année 2014 sera une année de transition entre les deux contrats par le biais d'un avenant de prolongation, afin d'éviter une année blanche, puisque le nouveau CPER ne sera effectif qu'à partir de l'année 2015, compte tenu du retard par les services de l'État dans la procédure d'élaboration et notamment dans la définition des dotations financières. Un accord de transition a été adopté permettant d'assurer le financement des projets qui n'ont pas pu être programmés, ainsi que de maintenir des dotations aux structures financées dans le CPER (par exemple : l'Observatoire Régional des Métiers...).

Concernant le nouveau CPER, l'élaboration de la stratégie régionale s'est construite à partir des schémas régionaux et des diagnostics stratégiques territoriaux, tels que le Schéma Régional de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), le Schéma Régional d'Innovation, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Schéma de Cohérence Écologique.

Le cadre qui a été défini, s'appuie sur cinq orientations avec :

- la mobilité multimodale (ferroviaire, routier, fluvial),
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la couverture du territoire par le Très Haut Débit et le développement des usages du numérique,
- les filières d'avenir et l'usine du futur,
- la transition écologique et énergétique.

Une priorité transversale Emploi, dont celui des jeunes, doit apparaître sur la déclinaison de ces orientations thématiques.

Un volet territorial sera également décliné prenant en compte les politiques de massif ou de bassin fluvial, la Politique de la Ville et des territoires vulnérables, et un volet métropolitain obligatoire.

C'est dans ce cadre qu'une contribution territoriale de la CPA a été réalisée en s'appuyant sur le PADD du SCOT et le PDU. L'ambition de ce document est de démontrer que la CPA est un territoire stratégique pour le développement de la région et qui nécessite une attention particulière de l'action publique, que c'est un territoire qui assume également des fonctions de centralité avec les charges que cela occasionne et que des menaces sérieuses pèsent sur la continuité de son développement. Sa rédaction s'appuie sur cette posture, afin de bousculer les idées reçues de nos partenaires et d'en favoriser les interventions.

Il s'agissait également de préparer la phase d'élaboration du contenu du CPER, qui devrait intervenir en fin d'année 2014, en définissant le cadre stratégique global à l'intérieur duquel s'insèrent les opérations dont la CPA demande l'inscription.

Cette énumération d'opérations, ainsi que les éventuelles contributions financières de la CPA, feront l'objet d'une délibération à intervenir ultérieurement, afin de fixer notre engagement dans le CPER.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité en date du 2 juillet 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la contribution territoriale de la CPA à la démarche d'élaboration du CPER 2014-2020;

**CONTRAT DE PLAN 2014 - 2020  
ETAT - REGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR**

**CONTRIBUTION TERRITORIALE DE  
LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

**I) Un territoire et des acteurs mobilisés**

Le Pays d'Aix s'inscrit au sein d'un grand territoire multipolaire, l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille. C'est un acteur majeur de ce territoire avec des entreprises à haute valeur ajoutée, un système d'enseignement supérieur et de recherche performant, une activité touristique et culturelle internationalement reconnue, une agriculture dynamique et un cadre de vie exceptionnel.

La réussite du Pays d'Aix s'appuie sur sa position stratégique qui en a fait sa force, avec une politique active d'accompagnement à l'installation des entreprises qui a permis de nombreuses arrivées de celles-ci, notamment dans des domaines de performance.

Si le Pays d'Aix est porteur d'une image de prospérité et de qualité de vie, le maintien de sa performance est confronté aujourd'hui à des "menaces" qui pourraient remettre en cause son modèle de développement. Les difficultés d'accessibilité des zones d'activités, les difficultés pour le logement des actifs, la diminution des effectifs universitaires, le recul démographique, la stagnation de la précarité et de la pauvreté sont des défis auxquels ce territoire doit faire face.

Dès sa constitution en 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix n'a cessé de construire des réponses pour remédier et anticiper des situations susceptibles de mettre ce territoire en difficulté. En 2003, l'adoption d'un Projet d'Agglomération mettait en perspective les politiques nécessaires pour préserver le Pays d'Aix et affronter les nouveaux défis. Une première contractualisation avec l'Etat et la Région s'est concrétisée en 2005 à travers un Contrat d'Agglomération.

Dans le cadre de l'élaboration du CPER 2007-2013, l'engagement de la Communauté du Pays d'Aix s'est traduit par une contribution à la rédaction du diagnostic stratégique régional et des propositions d'actions. En matière de transports, pour lesquels le montant prévisionnel des engagements était de l'ordre de 235 M€, la Communauté du Pays d'Aix proposait de participer à hauteur de 32 M€, et concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, pour un montant des opérations sur son territoire de l'ordre de 99 M€, elle actait une participation de 16 M€. Cet engagement volontariste sera maintenu pour le CPER 2014-2020.

Le partenariat permanent avec le Rectorat illustre cette volonté d'agir de concert pour que le Pays d'Aix continue de jouer son rôle de territoire producteur d'intelligence et de compétence. Son avenir passe par le maintien et le renforcement de cette fonction, cette démarche s'inscrivant totalement dans le schéma Régional de l'enseignement Supérieur.

Cette volonté est le fruit d'une réflexion stratégique du territoire du Pays d'Aix établie au travers de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale** et du **Plan de Déplacements Urbains**.

La situation géographique remarquable du Pays d'Aix au regard des infrastructures de transport, au croisement du couloir rhodanien (A7 et LGV), de l'arc méditerranéen (A8) et du sillon alpin (A51), reliant le littoral à l'arrière-pays et les rives de l'étang de Berre à l'est du département, en fait la charnière entre des zones fortement urbanisées et des zones résidentielles en milieu rural. Cette position fait de ce territoire l'un des plus sollicités par le développement de la région.

Dans le contexte du territoire métropolitain d'Aix-Marseille, caractérisé par son organisation multipolaire, le Pays d'Aix porte des **fonctions majeures de centralité, comme en témoigne** son haut niveau d'équipements et services. En quelques chiffres, ces fonctions s'illustrent notamment :

- dans le domaine de l'enseignement supérieur, avec l'accueil de près de **36.000 étudiants** et celui de l'enseignement secondaire avec **19 lycées** accueillant **17.200 élèves** et **32 collèges** accueillant **19.300 collégiens**, le Pays d'Aix joue un rôle majeur dans le système de l'éducation et la formation à l'échelle de la région,
- dans le domaine de la santé, l'offre d'équipements de soins repose sur **20 établissements** proposant une hospitalisation, le secteur privé, avec 17 établissements, étant fortement majoritaire.
- dans le domaine judiciaire, c'est **l'un des pôles le plus important de France**, avec la **cour d'appel sur 3 sites**, le **tribunal de grande instance également sur 3 autres sites**, les tribunaux d'instance sur Aix en Provence et Gardanne, le tribunal de commerce, un barreau d'avocats parmi les plus importants de France et un centre de rétention sur Luynes.
- et dans le domaine administratif, avec la présence des services de la Sous-Préfecture, du Rectorat et de la Direction Régionale de l'Action Culturelle.

Le maintien et le développement de ces fonctions est impératif pour les populations bénéficiaires des services assurés dans cette logique de centralité. Dans cette optique de renforcement de la solidarité entre territoires, l'Etat et la Région ont un rôle majeur à jouer en accompagnant les projets du Pays d'Aix comme cela avait été fait en 2005 avec le Contrat d'Agglomération et en 2010 avec le Contrat de développement durable et solidaire avec la Région.

Malgré les efforts consentis par l'ensemble des partenaires, le développement urbain de ce territoire a été insuffisamment accompagné de créations d'infrastructures adaptées. L'éclatement des villes et la métropolisation n'ont été suivis que par des infrastructures routières, nourrissant ainsi la périurbanisation.

Le mode de développement du Pays d'Aix est essentiellement lié au déplacement automobile avec toutes les conséquences actuelles d'engorgement, de pollution sonore et de l'air, de risques d'accidents. L'urbanisation diffuse renforçant les déplacements journaliers, contribue ainsi à l'encombrement des réseaux routiers et autoroutiers.

Aussi des signes d'essoufflement démographique du Pays d'Aix se font jour. La hausse des prix de l'immobilier et la raréfaction de l'offre foncière engendrent ce ralentissement et se traduisent par une migration vers des territoires moins sollicités. De nombreux actifs travaillant sur le Pays d'Aix n'y résident plus.

Dans ce paysage, les disparités sociales perdurent. Le marché de l'emploi s'organise au niveau métropolitain, entraînant un phénomène de concurrence entre les actifs locaux et extérieurs. Une inadéquation entre la nature des emplois créés et les qualifications des demandeurs d'emploi reste observable, créant ainsi une sédimentation des tranches de demandeurs d'emploi de longue durée.

Le CPER doit être l'occasion à travers l'ensemble des donneurs d'ordre publics de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté en s'appuyant notamment sur la clause sociale dans les marchés publics.

Le modèle de développement du Pays d'Aix reste cependant performant et attractif, il appartient à un **espace métropolitain** qui doit favoriser sa viabilité. L'enjeu de cet espace métropolitain sera de consolider la compétitivité économique du Pays d'Aix, de réguler la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels, de créer une armature de transports en commun performante.

## II) Les enjeux du Pays d'Aix dans le CPER

### 1- Mobilité Multimodale (réf. Axe 1 des orientations stratégiques)

Assurer des conditions de déplacements optimales pour tous est un des enjeux majeurs du Pays d'Aix et du Grand Territoire. Des liaisons performantes entre les différents pôles urbains permettent d'améliorer les échanges et la compétitivité du territoire et conditionnent le bon fonctionnement de l'aire urbaine<sup>1</sup>, son attractivité et son développement. Le maintien du dynamisme économique du territoire dépend désormais en grande partie de l'amélioration des transports interurbains et urbains et de la diversification de l'offre de mobilité. S'agissant de l'emploi, les défaillances des transports en commun réduisent la mobilité des habitants et limitent l'étendue potentielle de leur marché du travail : elles contribuent donc à amplifier les inégalités d'accès à l'emploi<sup>2</sup>.

La circulation automobile est un fait générateur important de la pollution de l'air et des nuisances sonores. Intégrer les nouveaux objectifs du Grenelle II et réduire les émissions de gaz à effet de serre sont une priorité afin de garantir un niveau de qualité de vie et de santé publique le plus haut possible.

La vision globale de l'offre de mobilité qui privilégie les transports en commun ne peut se faire qu'en appui d'une politique d'intensification urbaine, de mixité fonctionnelle et de maîtrise de l'étalement urbain<sup>3</sup>. La stratégie d'organisation des transports collectifs s'appuie ainsi prioritairement sur l'armature du développement, dans une logique de rabattement sur des axes structurants et elle s'inscrit dans un espace plus large de déplacements à l'échelle du Grand Territoire. Le développement d'une offre de transports en commun performant constitue la clé de voûte du projet de territoire afin de relier plus efficacement les pôles d'emplois aux pôles résidentiels.

Pour mettre en œuvre ces objectifs d'une meilleure intégration des déplacements dans les politiques urbaines durables, il conviendra de promouvoir l'adaptation du réseau existant aux nouvelles demandes, garantir la faisabilité d'un réseau de desserte ferroviaire et faciliter son intégration dans l'ensemble du dispositif de transport. De même, pour décongestionner les centres urbains, il sera nécessaire de réaménager l'espace public en faveur des modes alternatifs à la voiture et d'organiser les livraisons de marchandises. Le développement des déplacements à pied et à vélo représente un potentiel important et particulièrement peu onéreux, notamment pour les déplacements en milieu urbain.

---

<sup>1</sup> Projet de Plan local d'urbanisme de la ville d'Aix-en-Provence, orientation d'aménagement et de programmation « Transports et déplacements », mars 2014

<sup>2</sup> « *Vers une croissance plus inclusive de la métropole Aix-Marseille : une perspective internationale* », Synthèse de l'étude de l'OCDE, décembre 2013

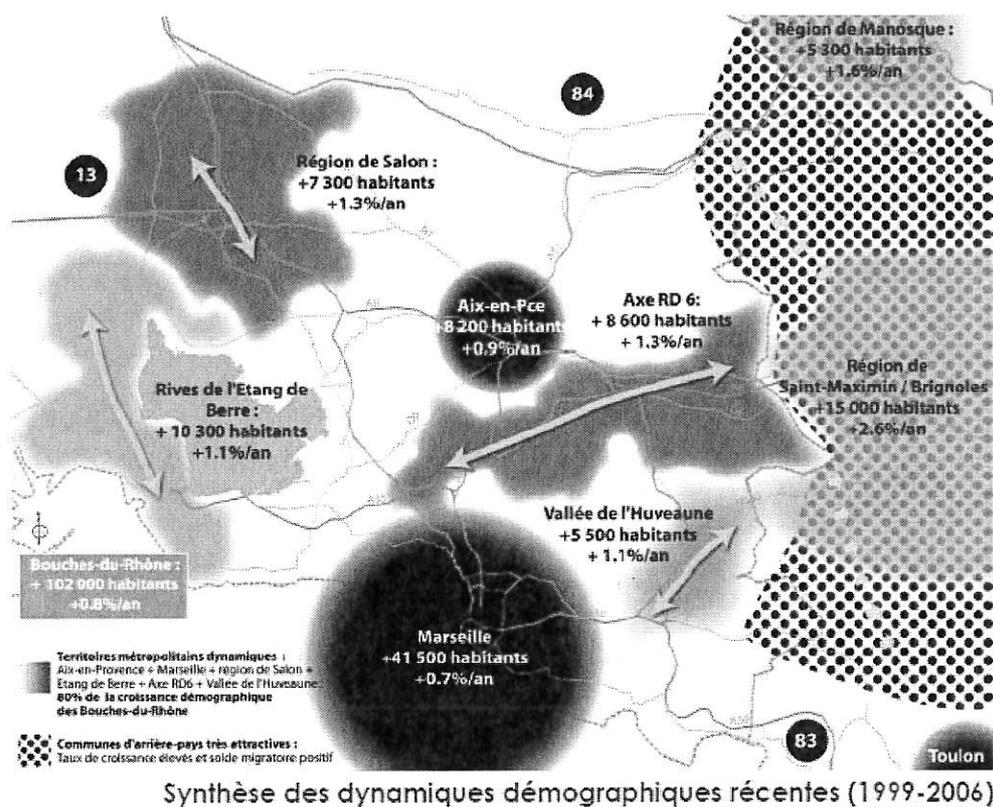
<sup>3</sup> Projet de Schéma de cohérence territoriale de la CPA, Document d'orientation et d'objectifs, décembre 2013

## 1-1 -Organiser un nouveau réseau mieux adapté à la demande

Il est important de veiller à adapter le niveau de desserte en transports en commun en fonction de la densité résidentielle et d'emplois.

L'augmentation des déplacements domicile/travail génère des risques, des nuisances et contribue à la saturation des axes routiers. Cet accroissement des flux justifie le développement programmé de liaisons efficaces et

performantes entre espaces résidentiels et zones d'emplois. Parallèlement, des liaisons entre les sites universitaires, d'innovation et de recherche du Pays d'Aix sont programmées. Elles seront connectées aux sites universitaires de l'espace métropolitain.



### Participer au développement du réseau ferré de l'aire métropolitaine

Le train représente le moyen de transport permettant de déplacer le plus grand nombre de personnes. La réalisation d'un réseau ferré complet et efficace est donc indispensable au fonctionnement du Pays d'Aix et de l'aire métropolitaine.

L'organisation des liaisons ferroviaires doit être prise en compte car elle a un fort impact sur la structuration et le développement du territoire. Et ce même si le transport ferroviaire ne relève pas des compétences communautaires.

Trois axes ferrés traversent le territoire du Pays d'Aix (Aix-Marseille, Aix-Etang de Berre et Aix-Manosque). A court terme, il est préconisé d'étudier les possibilités de réouverture de la ligne Aix-Etang de Berre. A plus long terme la connexion de la gare TGV de l'Arbois avec la gare d'Aix-Centre semble indispensable au regard des niveaux de fréquentations observés. Sur la ligne des Alpes (Aix-Manosque), la desserte des nouvelles haltes de Venelles et la Calade est indispensable. Le potentiel de clientèle identifié est important (respectivement 80 000 et 330 000 voyageurs annuels).

Les coûts et les délais de réalisation de ces infrastructures sont tels que le réseau ferré ne pourra répondre pleinement aux enjeux en matière de déplacements à l'horizon du SCOT. Il est urgent d'apporter des solutions transitoires et opérationnelles rapidement.

## ***Des transports en commun plus performants***

Ces solutions consistent à mettre en œuvre une nouvelle utilisation des voiries privilégiant les transports collectifs routiers. Ces derniers circuleront en site propre partout où la saturation automobile le nécessitera.

Ce scénario traduit l'ambition d'aller plus loin dans le développement de liaisons protégées en transport public. Il doit permettre :

- la réalisation de 5 axes de desserte de Cars à Haut Niveau de Service (CHNS) vers Vitrolles, Trets, Pertuis et Lambesc vers Aix dont une desserte transversale du pôle d'activités d'Aix-en-Provence depuis Trets et Gardanne,
- la réalisation de 2 axes de desserte de CHNS, Aix / Marseille via l'A51 et l'A7 et Vitrolles / Marseille via l'A7,
- la réalisation de 10 parcs relais pour faciliter l'accès aux lignes régulières,
- la mise en oeuvre d'une information en temps réel sur les réseaux pour faciliter l'accès aux lignes,
- le prolongement du BHNS du SMITEEB vers Plan de Campagne et les projets de parcs-relais sur la Gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence, au Griffon et à l'Anjoly, sur le site Versailles aux Pennes-Mirabeau,
- une liaison en site propre entre le campus universitaire et le pôle d'activité d'Aix-en-Provence (le Krypton, Luynes, les 3 pigeons vers Plan d'Aillane).
- La réalisation de la ligne A de BHNS (liaison Aix centre gare routière / pôle d'activités des Milles – Plan d'Aillane) comprenant l'aménagement du site propre sur l'A51,
- la réalisation de la ligne B de BHNS (liaison est – ouest d'Aix-en-Provence – Val Saint André / la Mayanelle),

Ce scénario signifie un développement encore plus fort des Transports publics. Le montant estimé de la mise en oeuvre du scénario est d'environ 93 M€ par an (en fonctionnement et investissement) avec une part modale de la voiture qui passe de 65 à 58% des déplacements quotidiens tous modes. En complément, des lignes de proximité sont programmées. Elles assureront le rabattement sur des axes cadencés de CHNS, directement reliés à Aix-en-Provence (centre-ville et pôle d'activités).

### 1- 2 -Axe le développement autour des points d'échanges (réf. Axe 3 fiche technique-ferroviaire voyageurs)

Les points d'articulation entre les différents niveaux de desserte représentent le complément indispensable au maillage du réseau et donc à sa performance globale. Des pôles d'échanges et des parcs de rabattement seront soit renforcés pour une meilleure accessibilité tous modes, soit créés sur les noeuds du réseau futur pour permettre le rabattement sur les axes de CHNS. Il est également nécessaire d'améliorer le rayonnement et l'insertion de la gare TGV et de la gare de Vitrolles-Aéroport Marseille Provence (VAMP) dans l'organisation générale des déplacements en lien avec les grands projets économiques et l'accessibilité du Grand Territoire, en particulier à l'occasion du projet **Cap Horizon** en raison de son envergure métropolitaine.

### ***Favoriser les reports multimodaux sur ce réseau***

La réussite du futur réseau est conditionnée à une politique d'incitation du report de l'usage de la voiture sur les transports collectifs. Il convient également d'agir simultanément sur l'offre de stationnement. Des parcs de rabattement situés sur les axes de CHNS seront développés. Ils seront connectés aux lignes de cars interurbains à destination d'Aix-en-Provence ou des pôles d'activités. Ces parcs permettront de rabattre vers les transports en commun les personnes qui ont entamé leur chaîne de déplacements en voiture.

Les communes devront veiller à prendre en compte ces orientations. A titre d'exemple, les obligations de construire des places de stationnement pour les immeubles de bureaux pourraient être réduites ou supprimées dans les zones bien desservies en transport en commun.

### ***Placer les pôles d'échanges au coeur du développement***

Les pôles d'échanges sont amenés à jouer un rôle majeur dans l'armature du développement. La loi MAPAM définit d'ailleurs la Région comme chef de file de cette politique. La mobilisation de foncier au sein ou à proximité de ces pôles d'échanges doit être recherchée, notamment en partenariat avec l'EPF PACA. Les communes devront intégrer ces lieux stratégiques dans leurs projets de développement économiques et résidentiels. Les études liées à la 2ème phase de modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille doivent servir de levier pour engager des projets urbains autour des gares existantes (Aix-en-Provence, Gardanne, Simiane-Collongue) et des futures haltes de Luynes et Plan-de-Campagne.

#### 1-3 - Assurer la mise en œuvre des aménagements routiers prioritaires (réf. Axes 2 et 4 fiche technique)

Si les investissements en matière de déplacements doivent aujourd'hui massivement concerner les transports collectifs, il demeure néanmoins quelques opérations routières à réaliser pour assurer un meilleur fonctionnement du réseau routier et autoroutier. En effet, des réflexions sont à engager et à poursuivre sur des opérations visant à mieux gérer les flux de circulation, à limiter les nuisances, à sécuriser les traversées des communes (projet de contournements routiers de certains centres villageois...).

On peut noter certains projets prioritaires comme le complément d'échangeur A8/A51 par exemple. En effet, le quartier du Jas-de-Bouffan subit les échanges autoroutiers entre l'A8 et l'A51 : 4 800 véh/jour dont 12,5 % de poids lourds en zone urbaine dense. De même, le pôle d'activités d'Aix-en-Provence dans la plaine des Milles n'est pas accessible par les transports collectifs par le Nord depuis la RD543 et la RD18 (avec de surcroît un transit des VL dans le village des Milles), qui ne sont pas au gabarit. Par ailleurs s'agissant des accès sud du pôle d'activités, le projet de réaménagement de l'échangeur des Trois-Pigeons (A51/RD8n) semble très important. Enfin, la reprise de l'échangeur RN296/RD14 permettra l'insertion des transports collectifs sur la RN296.

En conclusion, la mise en oeuvre de ces projets routiers permettra d'une part d'accroître les capacités de desserte en transports collectifs du pôle économique d'Aix-en-Provence de niveau métropolitain (RD543, RN296) ou de réduire la pollution au coeur des villes (complément d'échangeur A8/A51, RD18/RD9 facilitant l'accès au Mémorial des Milles).

#### 1-4 -Construire un maillage du territoire par les modes doux

L'objectif est de favoriser les conditions permettant de développer les déplacements doux (vélo et piétons) pour les trajets quotidiens, notamment sur de courtes distances. Les actions à mener doivent concerner :

- le stationnement, en recherchant la création et le renforcement de parkings de persuasion automobiles aux abords des centres des villes et villages, et en développant des solutions de stationnement sécurisés pour les vélos aux droits des pôles d'échanges et parcs relais,
- les itinéraires, en développant des axes de déplacement continus et sécurisés reliant les secteurs résidentiels et les principaux équipements, services et pôles d'activités,
- l'aménagement de l'espace public, (extension des zones piétonnes, création des zones de bonnes rencontres...) libéré de la voiture et de ses nuisances, laissera plus de place aux piétons et aux cyclistes.

## 2- Enseignement Supérieur et Recherche (réf. Axe 2 des orientations stratégiques)

Inscrit comme une priorité dans le PADD du SCOT, l'enseignement supérieur et la recherche est reconnu comme l'un des leviers déterminants de développement de notre territoire.

Il se caractérise par l'importance de ses effectifs au sein de l'Académie d'Aix-Marseille avec 35.000 étudiants dont 30.000 suivent les formations d'Aix-Marseille Université (AMU) soit environ 50 % de ses effectifs.

Les formations universitaires ont une très forte dominante dans le domaine des arts, lettres, langues et sciences humaines (44% des effectifs d'Aix), le droit et les sciences politiques (32 % des effectifs d'Aix) et l'économie et la gestion (16 % des effectifs d'Aix).

Le Pays d'Aix dispose aussi de nombreux établissements d'enseignement supérieur de renom : IEP, l'ENSAM et l'IAE, et d'importantes écoles d'ingénieurs, rassemblant plus de 5.000 étudiants (dont 1.800 dans le privé), avec : l'ENSAM, l'école nationale des mines de Saint-Etienne G Charpak à Gardanne ; le CESI sur le site de l'Arbois. A ceux-ci s'ajoutent l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres et l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-en-Provence (5 % des effectifs d'Aix contre 6 % sur l'académie).

L'université d'Aix-en-Provence, dont on vient de fêter le 600<sup>e</sup> anniversaire, jouit d'une réputation qui dépasse largement les frontières nationales. La présence des étudiants étrangers, de tous les continents sur le site aixois, représente environ 4.000 étudiants sur les 8.000. Les filières lettres, sciences et économie attirent prioritairement les étudiants étrangers, fortement représentés en doctorat. C'est un atout majeur pour notre territoire et le rayonnement de notre région.

A noter également le niveau d'excellence des formations, de nombreux masters dont le recrutement se fait pour 1/3 au niveau national, alors que les licences ont un recrutement plus local. Autre particularité, les étudiantes représentent une forte proportion avec 63 % des effectifs.

Le poids économique de l'ESR en Pays d'Aix est très important. On chiffre les retombées économiques directes à environ 700 M€ par an, en prenant en compte les frais de personnel, de fonctionnement et les investissements.

### **Une nouvelle impulsion**

La prise de compétence par la CPA en 2005 a marqué un tournant. L'action volontariste de la Communauté a joué un rôle déterminant dans le développement et le financement des opérations structurantes au côté des autres partenaires Etat, Région et Département.

Le quartier des facultés qui symbolise fortement la présence de l'université au cœur de la cité connaît depuis une dizaine d'années un renouveau grâce aux opérations engagées par le précédent CPER et le Plan Campus. Une opération d'aménagement de grande ampleur est en cours notamment en favorisant son extension plus au sud dans le quartier de la Pauliane, futur siège de la maison de l'économie et de la gestion (MEGA), un campus névralgique de formation et de recherche dans un cadre exceptionnel aux bords de l'Arc.

Au total 16 M€ (hors foncier) ont été apportés par la CPA pour le précédent CPER. S'agissant du plan campus, la CPA a fléchi son aide sur la création de nouveaux logements étudiants (2 M€) et surtout pris une part essentielle dans le financement des mesures d'accompagnement en cours de réalisation (BHNS, construction du parc-relais Krypton...).

### **Les attentes de la CPA pour le CPER 2014-2020**

La CPA a identifié plusieurs grandes opérations pour le CPER 2014-2020 qu'elle portera financièrement dans des proportions équivalentes au précédent contrat de projet.

Ces projets sont le fruit d'une concertation engagée très en amont avec l'ensemble des partenaires : AMU, Rectorat, Région et CG13 et des différents représentants des établissements ESR du territoire. Cette concertation, qui avait déjà démontré son efficacité dans la phase d'élaboration du Plan Campus, a permis de dégager des opérations clés unanimement partagées et soutenues par les financeurs. Toutes les opérations correspondent aux orientations inscrites dans différents documents-cadre adoptés par la CPA, le PADD, le SCOT adopté en décembre 2013 qui place l'ESR comme une des clés de développement économique et donc générateur d'emplois.

Pour la CPA, le présent CPER doit **permettre de poursuivre et finaliser les engagements pris notamment au titre du Plan campus et du précédent CPER**. Les efforts doivent être maintenus pour ne pas perdre en cohérence.

Il doit également permettre **d'appuyer les grands chantiers de développement** (notamment autour des filières d'excellence de notre territoire), des pôles de compétitivité et tout particulièrement aider au développement du numérique que notre territoire privilégie fortement et qui constitue un enjeu déterminant pour notre région : l'appel à projet French Tech et son implantation dans le quartier de la Constance.

Les **conditions d'enseignement et de vie des étudiants** sont au cœur des décisions de la CPA prises en étroite collaboration avec la Ville d'Aix-en-Provence. Plusieurs « zones » de développement des installations de l'ESR ont été identifiées sur le Pays d'Aix sur lesquelles vont se concentrer d'importants efforts financiers pour, outre offrir de nouveaux espaces d'enseignement, faciliter l'accessibilité, les liaisons et déplacements auprès des autres composantes de l'AMU et apporter des solutions ambitieuses au problème du logement étudiants (priorité inscrite au PLH).

Les projets proposés par la CPA au titre du CPER 2014-2020 sont en totale concordance **avec les axes stratégiques définis par l'Etat et la Région** tels qu'inscrits notamment dans le SRESRI.

Plusieurs font particulièrement écho :

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires
- Offrir aux acteurs de l'ESR des campus attractifs et fonctionnels
- La volonté de retenir des projets en adéquation avec l'écosystème environnant et de donner la priorité à des projets partenariaux
- La priorité à l'excellence scientifique
- L'impact socio-économique notamment en termes de création d'emplois
- La prise en compte des Sciences Humaines et Sociales

## Les objectifs de l'intervention de la CPA au titre du CPER 2014-2020.

- Maintenir et développer une activité ESR d'excellence sur le Pays d'Aix notamment avec une implantation forte de l'AMU par une politique de regroupement, de rationalisation et d'optimisation des installations.

La baisse constatée des effectifs universitaires depuis 2010 qui touche également d'autres universités françaises doit être jugulée sur notre territoire. Il est essentiel que la masse critique des étudiants soit durablement **stabilisée autour de 35000 étudiants**. L'offre doit ainsi se rapprocher des attentes des familles pour répondre aux besoins de proximité et de diversification.

Les enseignements qui ont fait la notoriété d'Aix-en-Provence notamment dans les domaines des ALLSH, du Droit, de l'économie et de la gestion doivent être particulièrement valorisés. Le développement de l'économie numérique et tous ses "usages" offre un champ considérable de développement à ne pas négliger (totalement intégré au projet French Tech).

De la même manière, les grands établissements tels que l'IEP, ScPO, l'IAE et l'Ecole des Mines Georges Charpak de Saint-Etienne à Gardanne doivent bénéficier de cette dynamique et jouer un rôle moteur dans le renouveau du territoire et son économie.

Les enseignements en sciences doivent connaître un nouvel essor pour mieux répondre aux besoins en cohérence avec les filières d'excellence, les pôles de compétitivité et les grands pôles de recherche : Technopôle de l'Arbois, la cité des énergies à Cadarache, Rousset autour de la microélectronique, l'aéronautique avec le projet cap Horizon et Henri Fabre.

- Faciliter le rapprochement ESR et le monde de l'entreprise

Dans ce domaine, il convient de mettre en adéquation les formations et la recherche en pays d'Aix avec les besoins des entreprises du territoire qui recrutent aujourd'hui plus 1/3 de leurs effectifs à l'extérieur. L'ouverture au monde de l'entreprise doit être privilégiée (stages, rencontres...) ainsi que l'entrepreneuriat étudiant (type projet PEPITE).

Dans ce contexte, la stratégie de la CPA consiste à soutenir l'innovation et le transfert de technologie en favorisant une meilleure connaissance des ressources, et à favoriser la rencontre entre acteurs de l'ESR et l'Entreprise.

- Apporter un soutien aux infrastructures en déployant des outils performants tels que le très haut débit sur l'ensemble des équipements de l'ESR.
- Développer l'attractivité du site aixois en reconfigurant l'attractivité de son territoire dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la recherche autour de la mobilité, du logement, de l'accueil des étudiants étrangers, du soutien au financement des événements sur le territoire.

## Les projets de la CPA dans le CPER 2014-2020

Dans le cadre thématique Enseignement Supérieur Recherche et Innovation, en articulation avec les priorités du SRESRI, la Communauté du Pays d'Aix a distingué avec ses partenaires plusieurs projets qui visent à :

- faciliter l'interaction entre enseignement supérieur, recherche, innovation et monde économique dans une finalité claire de création d'emplois notamment de techniciens et de très haute valeur ajoutée,
- soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire,
- remodeler les espaces ESR pour accroître leur attractivité et leur accessibilité et les mettre au standard des grands campus européens.

## SYNTHESE DES PROJETS PORTES PAR LA CPA PAR AXES STRATEGIQUES INSCRITS AU CPER 2014-2020

### 2-1- Soutenir la compétitivité et l'attraction des territoires (réf. Axe 1 fiche technique)

- La CPA souhaite **s'investir dans des projets de recherche fédérateurs et interdisciplinaires** dans des domaines scientifiques identifiés comme prometteurs en termes de création de valeurs et d'emplois. Pour soutenir les acteurs de l'innovation sur territoire (Incubateur, SATT...), promouvoir des sites d'essais et démonstrateurs, en lien avec les projets structurants de la SRI, des actions seront menées en faveur des plateformes technologiques mutualisées telles que le HIT/CIMPACA et le projet de halle technologique CIRENE à l'Arbois.

- Un important programme de **réhabilitation du Site Jules Isaac** à Aix-en-Provence est envisagé pour y accueillir les formations aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, autour de l'ESPE notamment. Il est également prévu d'y créer un Pôle Musique Régional équivalent à celui du théâtre à Avignon et du cinéma à Cannes. La CPA est particulièrement attachée à la création de ce pôle qui entre en fort résonance avec les actions préexistantes au sein de l'université et avec le Festival d'art lyrique et le nouveau conservatoire de musique, danse et théâtre de la Ville d'Aix.

Le montant global de ce programme est estimé à 32 M€ (probablement sur plusieurs CPER). La participation de la CPA pourrait globalement atteindre 20% sur l'ensemble de la réhabilitation et de 30% sur le pôle régional de musique et danse.

- L'ENSAM a besoin de se restructurer. Une opération de modernisation du **centre des Arts et Métiers** (ENSAM) est envisagée avec la réhabilitation d'une partie du bâtiment et l'accueil d'un pôle enseignement recherche pour les énergies décarbonées ainsi que la création d'un Pôle Médiation Scientifique, Technologique et Industrielle.

Le montant global de cette opération s'élève à 5,8 M€. La participation de la CPA est fixée à 1,5 M€ plus 20% sur le projet de culture scientifique non chiffré à ce jour.

- Le contexte difficile de la microélectronique à Rousset exige une profonde mutation de ce secteur d'activité. En cohérence avec la stratégie d'A\*MIDEX, la création d'une **Maison de l'Innovation et de la Technologie (HIT)** dédiée à la sécurité des systèmes de communication est proposée. Cette plate-forme a vocation à rapprocher grandes entreprises, PME et académies pour faciliter le développement de projets collaboratifs. La CPA qui oeuvre depuis plusieurs années pour la création d'une telle structure a pris en

charge une étude de faisabilité qui rendra ses conclusions courant 2014. La création du HIT est un des engagements forts du projet dans A\*MIDEX qui fera l'objet d'une évaluation en 2016. Le projet doit donc être engagé et "rendu irréversible" à cette date.

Le montant global de cette opération est estimé à 6 M€. La participation de la CPA, qui assurera la maîtrise d'ouvrage, est fixée à 2,7 M€.

- L'Ecole Supérieure d'Art de la Ville d'Aix-en-Provence, établissement public de coopération culturelle délivrant le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) homologué au grade de master, est également un lieu d'enseignement important qui accueille nombre d'étudiants de toute la France. La rénovation de ses locaux s'impose pour développer un support pédagogique en accord avec les normes définies par le Ministère de la Culture. Cette opération, déjà soutenue dans son principe par la Région, s'inscrit dans la volonté d'offrir un site attractif et de renforcer son rayonnement.

Le montant global de cette opération est estimé à 5 M€. C'est la Ville d'Aix-en-Provence qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

- La diffusion de la culture scientifique avec le pôle culturel à vocation scientifique **Yvon Morandat** (réf. Axe 1 mesure 1-3 fiche technique). La ville de Gardanne, avec la **requalification d'anciens sites industriels** et l'implantation d'une antenne de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (ENSMSE) qui abrite, sur le site Georges Charpak, des équipements consacrés à la Microélectronique, a développé une nouvelle dynamique sur cet ancien territoire minier.

Sur le site de l'ancien Puits Yvon Morandat qu'elle a racheté, la Ville de Gardanne s'est engagée dans un projet de création d'un pôle économique axé sur les hautes technologies et d'un pôle culturel à vocation scientifique et artistique en revalorisant les bâtiments existants et le chevalement.

**Un pôle économique**, créé en 2009, est constitué d'un hôtel d'entreprises investi par des sociétés de création et de production fondées sur des technologies avancées et un projet de Parc d'activités permettant l'installation pérenne d'entreprises de hautes technologies. **Un pôle culturel**, qui reste à créer, a été initié en 2010 avec la création d'une mission dédiée qui a développé un projet de **culture scientifique technique et industrielle**.

C'est dans ce contexte que la Ville de Gardanne souhaite mettre en œuvre, sur le site du Puit Moranda, ce nouvel équipement dédié à l'animation et la médiation des sciences et des technologies tourné vers la recherche et les technologies innovantes.

C'est un projet intéressant pour Gardanne et le Pays d'Aix pour peu que l'on puisse l'étendre à l'ensemble de la problématique de la culture scientifique et technique du territoire qui dispose de nombreux acteurs industriels et techniques de pointe (fusion, aéronautique, microélectronique, environnement....) qui pourraient y participer.

Le coût des travaux est estimé 15 M €.

## 2-2- Développer des campus attractifs et fonctionnels (réf. Axe 2 fiche technique)

- Dans le précédent CPER 2007-2013, la CPA a choisi de financer les programmes de construction de **logements étudiants** à hauteur de 3,2 millions d'euros. 1000 logements sont en cours et 1000 autres doivent voir le jour (objectif Plan Campus).

La participation de la CPA, en cohérence avec son apport entre 2007 et 2013 est fixée à 3,2 M€. Sont concernées les opérations CROUS sur la Constance (400 logements), Arc de Meyran (80), Pauliane, (330) et IAE Puyricard (100)

- l'**IAE** est un des équipements emblématiques du pays d'Aix. Pour se maintenir en tête des grandes écoles de management, d'importants travaux de réhabilitation et de modernisation devront être engagés. La création d'un learning center est programmé. Ces investissements constituent un enjeu important dans la compétitivité des formations au Management. C'est une nécessité, si l'on veut conserver les labels européens et internationaux EQUIS et AMBA.

La participation de la CPA est envisagée à hauteur de 20 % du programme de réhabilitation plus une aide à la création de la résidence universitaire.

- Un projet de renforcement de l'IUT Aixois est prévu avec d'importants travaux de mise aux normes énergétiques et de **réhabilitation du site Gaston Berger**. La CPA souhaite que cette opération prenne également en compte la création d'une plate forme en mécanique aéronautique qui fait aujourd'hui défaut et permettrait d'installer une chaire d'EADS.

La participation de la CPA pourrait intervenir à hauteur de 20%, soit 1,24 M€ sur un projet estimé globalement à 6,2 M€ pour ce qui concerne la réhabilitation énergétique.

- Le précédent CPER et le plan Campus ont confirmé la nécessité de créer un pôle unique dédié à l'économie et la gestion sur le site de la Pauliane. Après la construction de la Maison de l'économie et de la gestion (inscrite au CPER 2007-2013), une deuxième phase doit intervenir avec la construction de la **bibliothèque/learning center** et la **résidence CROUS**. La Ville d'Aix-en-Provence et la CPA sont particulièrement engagées sur cette nouvelle phase notamment en ayant acquis la majeure partie du foncier nécessaire et en mobilisant d'importants moyens dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement (BHNS et parking relais Krypton).

La participation de la CPA pourrait atteindre 20% soit 2,112 M€ sur un projet estimé globalement à environ 10,5 M€ hors foncier.

## 2-3- Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement viable (réf. Axe 3 fiche technique)

- Pour répondre aux besoins de développement des formations scientifiques, il est nécessaire de dégager des surfaces à proximité de Montperrin notamment en libérant les espaces occupés à Poncet par certaines formations judiciaires, qui seraient redéployées dans un nouveau pôle de formation et de recherche judiciaire.

- Ce **pôle de formation et de recherche judiciaire** permettrait d'offrir de nouvelles conditions de travail et de développement des formations et de la recherche judiciaires IEJ, les préparations à l'examen d'entrée du CRFPA, et concours FNM ainsi que l'ISPEC.

La Ville d'Aix-en-Provence très attachée à ce projet propose de l'installer dans le centre-ville autour de la Cour d'Appel et du tribunal de Grande Instance dans les locaux libérés par le déménagement du collège des Prêcheurs (2000m<sup>2</sup>). Elle pourrait en prendre la maîtrise d'ouvrage.

Les travaux de réhabilitation de l'ancien collège des Prêcheurs sont estimés à 8 M€.

- la présence de l'ESR doit être confortée au technopôle de l'Arbois en aidant à l'installation de nouvelles structures de recherche (Laboratoires) et de nouveaux espaces d'enseignement.

Deux opérations sont actées :

- l'aménagement du pavillon Beltram pour l'accueil de 200 étudiants en Masters Sciences et environnement terrestre, la participation de la CPA étant envisagée à hauteur de 0,6 M€,
- la construction de la Halle technologique CIRENE destinée aux laboratoires de recherche sur la thématique « déchets », la participation de la CPA étant envisagée à hauteur de 1,65 M€.

**Le développement ESR en Pays d'Aix est en totale cohérence avec les projets de mobilité** mis en œuvre et soutenus dans le présent CPER par la CPA visant à :

- améliorer et renforcer l'accessibilité (BHNS, transports urbains, gare routière, parking à vélos ....)
- optimiser les axes ferroviaires et routiers, favorisant plus largement le déplacement urbain, interurbain
- Faciliter l'accès des zones à enjeu notamment l'Arbois, Puyricard...

### **3- Couverture du Territoire par le Très Haut Débit (THD) et Développement des Usages du Numérique (réf. Axe 3 des orientations stratégiques)**

Le Pays d'Aix a souhaité investir fortement dans les réseaux de communication numériques pour répondre aux enjeux d'attractivité économique et résidentielle, autant que d'équité sociale.

Avec le déploiement de la fibre optique sur son territoire, l'objectif était de soutenir et stimuler son déploiement d'entreprises, en développant de leurs savoir-faire, en abordant de nouveaux marchés et des nouvelles technologies. Il s'agissait aussi de renforcer les services aux entreprises et à la population.

Le Pays d'Aix souhaite contribuer à une évolution qualitative des modes de vie par le télétravail, la télémédecine, l'e-administration, l'e-commerce et la téléformation, favorisant ainsi la limitation des déplacements grâce à cette multiplication des capacités d'agir à domicile.

### 3- 1-Capillarité en ZA : déploiement au plus près des Entreprises (réf. Axe 1 fiche technique)

Les frais de raccordement au réseau de fibre optique sont un frein pour les entreprises désirant accéder aux offres de services très haut débit des opérateurs.

Consciente que le très haut débit est un élément d'attractivité et de compétitivité du territoire pour les entreprises, la CPA souhaite améliorer la capillarité de la fibre optique dans les zones d'activité.

### 3- 2-La mise en œuvre d'un GFU pour le raccordement des sites publics (réf. Axe 2 fiche technique)

Le Très Haut Débit permet le développement de nouveaux services sur le territoire et la modernisation des services publics et/ou l'accès aux services à la personne (formation, éducation, santé.....). Il permet aux établissements publics de développer des services innovants tels que des services d'administration par Internet, des services de visioconférence ou de téléconférence, des projets de ville interactive et bien d'autres services innovants. Il peut également permettre d'optimiser les ressources informatiques ou réseau entre des sites distants d'une même entité.

En opérant elle-même sur des réseaux indépendants, dans le cadre d'un Groupement Fermé d'Utilisateur (GFU), la CPA pourra s'affranchir des offres haut débit pour bénéficier d'un réseau de fibre noire sur lequel elle pourra dimensionner elle-même le niveau de services dont les sites publics auront besoin (téléphonie, accès à Internet, vidéo-protection,.....).

Par ailleurs, dans l'avenir, l'e.formation et la visioconférence vont se démocratiser et notamment le couplage livre numérique avec des documents audio ou vidéo via des liens internet.

A court terme la fibre optique sera le support indispensable pour satisfaire les besoins de l'enseignement. Il est donc important de généraliser le plan « écoles numériques » en connectant au très haut débit toutes les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, les résidences étudiantes.

Ci-dessous, les sites publics visés concernant les communes membres de la CPA, hors Aix en Provence qui bénéficie actuellement du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur (FTTH) par l'opérateur ORANGE :

- Les services administratifs et techniques des mairies et de la CPA ;
- Les établissements d'enseignement qui relèvent de la compétence communale ;
- Les bibliothèques municipales ;
- Les services de police municipale ;
- Les établissements d'informations touristiques ;
- Les ERIC\* (Espaces Régionaux Internet Citoyens)

### 3-3 -Montée en débit (MeD) pour l'amélioration du débit auprès du grand public (réf. Axe 3 fiche technique)

#### a) Boucle Très Haut Débit du Pays d'Aix (DSP CAPAIX)

Avant la construction du réseau capaix connectic, de nombreux abonnés Internet n'avaient pas accès à des offres concurrentielles et se contentaient de ce qu'il y avait sur le territoire. Le réseau de Capaix connectic a renforcé la couverture en haut débit et les services associés au dégroupage.

Cependant, aujourd'hui avec la promotion des nouveaux usages, la progression des consommations simultanées dans les foyers (TVHD, jeux en ligne, vidéo à la demande, navigation Internet, commerces, téléphonie, visio, transferts et échanges de vidéos, musique, photos, télétravail,...) incitent les particuliers à réclamer rapidement des débits adaptés, actuellement incompatibles avec les infrastructures cuivre existantes.

Il est important de lutter pour résorber la « fracture numérique » haut débit actuelle mais surtout d'œuvrer pour éviter une fracture numérique THD future qui ne manquerait pas de se creuser entre les populations qui pourraient accéder à ces services, et celles dont la qualité des réseaux ne leur permettrait pas.

A terme, cette « fracture numérique THD » pourrait avoir des conséquences sociales importantes sachant qu'elle est déjà la source d'insatisfaction majeure des administrés vis-à-vis des services publics locaux.

La montée en débit représente une solution pouvant être retenue et mise en œuvre dans les zones où le FTTH ne serait pas possible à court terme pour des raisons notamment économiques. Sa mise en œuvre doit se faire au titre d'une étape intermédiaire vers le déploiement FTTH, notamment dans les secteurs où le FTTH n'arrivera pas d'ici 10 ans.

L'économie numérique est un des piliers de la croissance de demain. Grâce aux Réseaux d'Initiative Publique, cette mutation n'est plus seulement l'apanage des grandes métropoles mais s'étend aux zones rurales.

#### b) Déploiement de la Fibre Optique sur Aix-en-Provence

La ville d'Aix-en-Provence souhaite la couverture maximum de son territoire urbanisé, en particulier sur les quartiers d'habitat social, par la fibre optique afin de permettre aux opérateurs d'offrir les meilleurs services dans le cadre d'une réelle concurrence.

A cet effet, elle engage les études pour faciliter la mise en place d'armoires de raccordement et/ou l'utilisation de fourreaux disponibles pour les opérateurs, permettant de déployer la fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné (FTTH), Aix-en-Provence étant une zone AMII.

## 4- Innovation, Filières d'Avenir et Usine du Futur (réf. Axe 4 des orientations stratégiques)

### 4-1-La cité des énergies (réf. Point 1 Orientation 2 et Point 7- fiche technique)

Développer les filières industrielles est un des objectifs principaux de la politique de soutien à l'innovation conduite par la Communauté du Pays d'Aix. Le pôle de recherche de Cadarache est un levier très important en la matière pour la région. C'est pourquoi la Communauté du Pays d'Aix s'est impliquée très fortement et ce, dès l'origine, pour le déploiement de la Cité des Énergies, convaincue de l'intérêt d'asseoir un tissu économique durable en Val de Durance.

L'objectif que poursuit la CPA au travers de ce projet de Cité des Énergies est double :

- réindustrialiser son territoire et plus largement le territoire régional par l'innovation, en se différenciant sur des segments porteurs,
- accroître la compétitivité des entreprises locales dans le domaine des énergies renouvelables selon les axes stratégiques du projet.

C'est donc un lieu de regroupement de plate formes de R&D, dont la recherche appliquée est strictement orientée vers le marché et dédié aux énergies renouvelables avec, à ce jour, trois thématiques principales et un axe transverse :

- le solaire avec stockage de l'énergie et smart-grid (réseau électrique intelligent);
- l'efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens ;
- les biocarburants de 2<sup>nd</sup>e (biomasse, déchets) et 3<sup>ème</sup> génération (micro-algues)
- autres transferts technologiques avec les PME locales (utiliser les compétences et brevets développés sur Grenoble par le CEA pour une diffusion en PACA).

Implanté aux portes du Centre de Cadarache, c'est un projet sous maîtrise d'ouvrage du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA), dont la vocation est d'accueillir les pilotes et les démonstrateurs dans les domaines sus-indiqués.

Il est également subventionné par la CPA, l'Europe (FEDER), l'État (CPER 2007-2013), la Région PACA et les Départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute Provence. Le CEA finance en propre environ 20 % des investissements auxquels s'ajoutent les charges de fonctionnement et de personnels. Ce projet est évalué à 24,77 M€ sur la période 2011-2015. Ce n'est que l'amorçage. Il mobilisera sur le moyen terme de nouveaux financements dont les montants exacts ne sont pas encore connus.

Depuis fin 2011, plus de 30 contacts ont été amorcés avec des industriels ayant conduit à :

- la signature de 15 contrats bilatéraux de R&D avec des industriels,
- une "captation" de 50 M€ d'investissements composés de capitaux privés et de subventions ou avances remboursables,
- 3 projets d'unité de production à l'étude (dont 1 pour 30 à 60 emplois, fin 2013) et 1 société étrangère qui souhaite s'implanter à proximité du site.

#### 4- 2 -Soutien à la croissance des starts up du numérique (réf. Point 7 fiche technique)

En candidatant au projet gouvernemental French Tech qui vise à booster la croissance des start-up numériques et à renforcer l'attractivité de la France dans la course à l'innovation, la CPA et la Ville d'Aix-en-Provence affirment leur engagement à favoriser les synergies locales dans un secteur économique porteur d'innovation, d'emplois et de compétitivité

Le volet aixois de la French Tech Aix-Marseille s'adosse à la stratégie numérique du Pays d'Aix. Il vise à :

- accompagner les leaders économiques du territoire
- structurer l'ensemble de l'écosystème du numérique
- favoriser l'innovation tant en termes d'infrastructures que de services à destination du grand public
- favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, start-up, projets innovants et programmes collaboratifs
- former et favoriser l'emploi,
- rayonner à l'international

Ce projet comprend les opérations d'aménagement du site et des bâtiments ainsi que le fonctionnement et l'animation de ces lieux dédiés au numérique.

L'ensemble des opérations en investissement liées à ce projet est estimé à plus de 21 millions. La finalisation de ces opérations d'aménagement est prévue pour fin 2016.

En amont des opérations d'urbanisme destinées à accueillir le pôle numérique aixois de la French Tech Aix-Marseille, le projet du "Carrefour de l'innovation" vise à expérimenter un lieu d'innovation numérique destiné à l'accueil des fonctions suivantes :

- un espace de travail ouvert (co-working et télétravail) avec un internet gratuit,
- un lieu de rencontres autour de la thématique numérique
- un lieu d'animations, un lieu de démonstration et de test pour les acteurs du pays d'Aix (show room)
- un lieu d'accueil pour les créateurs d'entreprises (start up nursery)
- un lieu de fabrication numérique ouvert au grand public (fab lab)

Dans le cadre de cette opération, des actions d'accompagnement collectif de l'écosystème numérique (entreprises, associations, acteurs de la formation...) seront organisées régulièrement, telles que des séminaires, des conférences, des formations...

C'est un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix pour un montant de 1,1 M€ en investissement (120 000 € / an en fonctionnement + 160 000 € /an pour les actions d'accompagnement collectif). Le démarrage est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

## **5- Transition Energétique et Ecologique (réf. Axe 5 des orientations stratégiques)**

La transition énergétique et écologique issue du débat national de la transition énergétique lancé par l'Etat en 2012 et relayé par les régions, les collectivités et les établissements de coopération locaux, a porté sur le devant de la scène, les enjeux immenses du sujet de l'énergie et du climat pour notre pays, nos territoires et surtout pour nos concitoyens.

Il s'agit de faire comprendre que ces enjeux ne sont pas à considérer comme de nouvelles contraintes, mais des défis et des opportunités pour les territoires.

Dans le respect des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) la tâche revient aux collectivités de proximité de mettre en place les actions, au travers des Plans Climat Énergie territoriaux et des Agendas 21.

La CPA en association avec les communes d'Aix-en-Provence, de Gardanne, et de Vitrolles, a adopté son Plan Climat en décembre 2012.

Il fixe globalement, une réduction de 25 % des émissions de GES dans les transports avec le développement du covoiturage comme mesure phare, et une réduction de 27 % des émissions dans le logement avec la mesure ambitieuse de la rénovation thermique de 3.000 logements privés par an (les logements publics ayant une obligation de réduction de 38%), les autres secteurs étant également impactés.

Notamment, le secteur tertiaire public, pour lequel la CPA a déclaré prioritaire la réhabilitation énergétique des équipements publics des communes et adapte ses outils d'intervention. Pour cela elle a mis en place :

- la proposition aux communes intéressées de mise en œuvre d'un Conseil en Economie Partagé (18 communes sur 36)
- un plan de rénovation des bâtiments et équipement publics communaux,
- le programme d'aide aux opérations d'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments prévus aux Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement des Communes de la CPA,
- la proposition faite aux communes d'adhérer à l'opérateur énergétique régional pour un appui technique, le financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le Plan Climat est une chance pour le Pays d'Aix, en présentant des opportunités à saisir en :

- faisant entrer la collectivité dans une démarche de planification d'actions, d'innovation dans l'action publique,
- donnant priorité aux actions à haut rendement pour lutter contre le changement climatique, et l'efficacité de l'action publique,
- nécessitant une organisation transversale ,
- impliquant une démarche de solidarité, de prise en compte d'un contexte de crise internationale, européenne et nationale, en donnant l'exemple, et en étant moteur de l'action.
- obligeant à responsabiliser et mobiliser les acteurs du territoire, jusqu'au citoyen.

Il présente des avantages multiples:

- pour la santé et la qualité de l'air,
- pour les emplois locaux,
- pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer le pouvoir d'achat des habitants,
- pour améliorer l'indépendance énergétique,
- pour dynamiser l'innovation technique et sociétale,
- pour prévenir, se préparer et s'adapter à la modification du climat .

Le plan Climat Energie Territorial du Pays d'Aix s'inscrit dans une démarche plus globale de Charte vers un Développement Durable signée en 2010 avec l'Etat et la Région qui engage le territoire à la réalisation de projets intégrant les impératifs écologiques, les exigences économiques et la recherche du bien-être social. Cette Charte, qui fixe le cadre des ambitions du Pays d'Aix et propose un programme d'actions concrètes, a été reconnu Agenda 21 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable en décembre 2013.

### **Les attentes de la CPA pour le CPER 2014 -2020**

Les projets proposés ci-après visent à dynamiser la transition énergétique et écologique de son territoire. Cette politique s'inscrit en parfaite articulation avec un grand nombre d'autres politiques publiques (ex : emploi – formation, habitat, aménagement, bâtiment, recherche développement et innovation, transports et mobilités...).

Elle s'inscrit dans les domaines d'intervention suivant mentionnés comme prioritaires dans le CPER :

- améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la part des Energies Renouvelables,
- intégrer l'adaptation au climat dans la transition énergétique,
- développer la chaleur et le froid renouvelable,
- se préparer aux futures réglementations thermiques,
- massifier la rénovation énergétique performante des logements,
- soutenir l'émergence de nouveaux produits financiers,
- prendre en compte l'aspect santé et sanitaire,
- développer des filières matures de matériaux bio-sourcés,
- accompagner la montée en compétence de tous les acteurs de l'acte de construire,
- améliorer la qualité des constructions,
- optimiser les coûts,
- promouvoir les signes de qualité des entreprises (RGE) ou de la maîtrise d'œuvre.

## 5-1-Elaboration d'outils diagnostic de territoire

### a) Mise à jour d'une base de données d'occupation du sol à grande échelle (OCSOL CPA)

La CPA a mis en place un outil technique permettant de mettre en œuvre ses compétences en matière d'environnement et d'aménagement à travers le suivi de l'occupation des sols du territoire. Cet outil d'analyse est développé pour répondre aux demandes des services et des communes dans les domaines suivants :

- élaboration de document de planification (PLU, SCOT, PLH, PDU,...),
- mise en œuvre de la trame verte et bleue de la communauté et des communes,
- suivi des zones humides (ripsylve)
- mise en œuvre des documents d'évaluation environnementale (PDU, PLH, ...)

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs du CPER :

- soutenir le développement d'une ingénierie territoriale (axe 3), pour limiter la consommation de l'espace
- favoriser la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (axe 4) pour limiter l'exposition au risque feux de forêt
- soutien aux actions en faveur des continuités écologiques (TVB) (axe 5) pour aider à la définition des TVB dans les SCOT et PLU
- améliorer l'état des habitats et écosystèmes (axe 5) pour la création et la gestion d'espaces naturels
- accompagner la mise en œuvre de stratégies locales sur la préservation des zones humides (axe 5) pour la préservation des zones humides

### b) Création d'une base de données orthophotographique de période été et de précision photographique à 20 cm

Cette proposition vise à fiabiliser dans le temps la fourniture d'orthophotographies nécessaire au déploiement de la méthode d'évaluation de l'occupation des sols. En effet, à ce jour, aucune base régionale n'est disponible en routine à la précision demandée.

Actuellement, la fourniture des éventuelles Bases de Données à produire est suspendue à la bonne entente de partenaires locaux (Région, Département, intercommunalités diverses,...) qui n'ont pas toujours des intérêts techniques convergents, soit entre eux, soit au sein même de leurs propres services.

L'IGN est actuellement en capacité technique de développer au niveau régional une Base de Données « été » à la précision demandée par la collectivité, le projet a pour objet de créer le cadre de sa réalisation.

## 5- 2-Rénovation des bâtiments publics

la Réglementation Thermique (RT) pour les bâtiments existants est applicable en fonction de la surface des bâtiments et du montant des travaux. Il existe en conséquence des moyens pour les communes qui n'ont pas des budgets d'investissement suffisants d'échapper à la RT existante et de se contenter de travaux de rénovation à moindres frais mais thermiquement toujours inadéquate.

Concernant les projets de bâtiments neufs, le respect de la RT 2012 est une obligation, mais des exclusions existent. La convergence des stratégies d'aides des différents acteurs publics devrait favoriser l'application de la RT 2012 à tous bâtiments.

Par ailleurs, la RT 2012 est une base technique exigeante, permettant de faire respecter un plafond de dépenses énergétiques dans un bâtiment en fonction de sa surface. Or des solutions techniques innovantes, plus efficaces et donc plus économiques dans le temps (bâtiment passif/ équipements alimentés en Energie renouvelable / bio matériaux /...) ne sont pas souvent mises en œuvre en raison des surcoûts engendrés.

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place un programme ambitieux auprès des communes pour permettre la réalisation de travaux d'amélioration thermique suivant la RT existante, quelle que soit la surface et le montant des travaux. Actuellement, ce sont 215 projets qui se sont manifestés pour y participer.

Une stratégie commune sur des objectifs raisonnables, définis en accord avec la Région , les services de la Communauté du Pays d'Aix et les communes permettrait d'obtenir un gain dans tout ou partie des Domaines d'intervention prioritaire définis à l'Axe Prioritaire 1 du CPER "Transition Énergétique" à savoir :

- améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la part des Energies Renouvelables
- intégrer l'adaptation au climat dans la transition énergétique
- développer la chaleur et le froid renouvelable
- développer des filières matures de matériaux bio-sourcés
- accompagner la montée en compétence de tous les acteurs de l'acte de construire
- améliorer la qualité des constructions
- optimiser les coûts

### 5- 3-La rénovation du parc social

L'habitat représente un enjeu non négligeable au regard de l'environnement, tant sur un plan collectif, qu'individuel, ce secteur de la construction contribuant autant que l'industrie aux émissions de gaz à effet de serre.

Pour le Pays d'Aix, 45% des 25 500 logements sociaux ont été mis à la location avant 1980. Or la plupart des logements construits avant cette date n'étaient pas isolés.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat, la CPA a mis en place des dispositifs d'incitation en faveur de la **production de logements neufs**, de la **réhabilitation du parc social existant**, de la prise en compte de l'**impact du foncier** dans les opérations de production et du financement des **projets d'acquisition-réhabilitation**.

Ceci permet de répondre aux attentes croissantes des habitants en matière de bien-être et de qualité de vie, notamment en proposant des logements à charges réduites et moins consommateur d'énergie.

Cette approche qualitative est positive à moyen terme pour les bailleurs pour ce qui concerne la valorisation de leur patrimoine, la facilité de la maintenance, la baisse des charges communes,....

Aussi, il a été mis en place des niveaux de participation financière de la CPA, en fonction des partenariats contractualisés par convention avec les organismes de logements sociaux :

- **Niveau réglementaire**, où la communauté verse l'ensemble ces subventions, sans accorder aucune majoration. L'organisme est soumis à la réglementation applicable depuis le 01/01/12 (RT 2012) qui impose des performances énergétiques.
- **Niveau certifié** : correspondant à une démarche de certification (type CERQUAL, ou BDM) permettant d'aboutir à un niveau de performances plus élevé.

#### 5- 4-Incitation à la réhabilitation des logements privés

La maison individuelle représente 50 % du parc de logements du Pays d'Aix, soit près de 90 000 logements. Le parc de résidences est relativement récent, dont près de 50% a été construit avant 1975, soit avant l'entrée en vigueur de la première réglementation thermique. L'ancienneté et la typologie (individuel/collectif) du logement sont des déterminants majeurs de la consommation d'énergie.

C'est pourquoi la CPA a souhaité développer le dispositif "**Accès Pour Tous aux Economies d'Energie**", dont l'enjeu du projet est la massification de la rénovation du parc de logement privé et l'accès à la réhabilitation énergétique de tous les habitants du territoire. Ce programme complète ainsi les actions portées par les logeurs sociaux publics et privés.

Son objectif est d'apporter au particulier une réponse à ses problématiques : confiance dans les entreprises, assurance, garanties techniques et financières et plan de financement.

Le dispositif s'appuie sur une plateforme WEB collaborative indépendante, gratuite pour le particulier et le professionnel, regroupant l'ensemble des acteurs de qualité de la rénovation énergétique (RGE).

Le territoire développe un programme d'accompagnement et d'animation, qui est le support de communication et de diffusion de l'information sur cette offre de service, s'appuyant sur une structure mutualisée regroupant l'ensemble des acteurs intervenants sur la question de la rénovation de l'habitat (reposant sur les EIE -PRIS, ADIL ...)

Ces deux volets du dispositif sont complémentaires et indispensables pour sensibiliser et inciter l'ensemble des acteurs intéressés dans un projet de réhabilitation, afin de pouvoir passer à la vitesse supérieure en matière de rénovation énergétique des habitations.

Les perspectives sont notamment le développement de près de 1000 emplois dans le secteur du bâtiment et de l'énergie.

Ce programme prend aussi en compte la mise en place de plans de formation des artisans, la formation d'apprentis et d'ambassadeurs de l'efficacité énergétique.

## 5- 5-La démarche écoquartier

La Communauté du Pays d'Aix souhaite intégrer le développement durable dans chaque projet d'urbanisme et conduit ainsi des opérations d'aménagement durable notamment à travers les projets de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Son action concerne aussi bien l'habitat (quartiers durables) que le développement économique (zones d'activités).

En matière d'habitat, l'objectif est de promouvoir un nouvel urbanisme en limitant son impact environnemental, en privilégiant des formes urbaines denses et en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle.

On cherche à garantir la mixité sociale et fonctionnelle avec la construction d'équipements publics (crèche, salle de quartier) et des activités commerciales. Eléments essentiels du cadre de vie, les espaces publics s'inscrivent dans une perspective durable (création d'espaces verts, parking, cheminement modes doux). Une attention particulière est apportée à la réalisation de voies de desserte et à la création de connexion du nouveau quartier avec le tissu urbain existant et les équipements structurants avoisinants.

Tout projet d'écoquartier tend à répondre aux enjeux de transition écologique en optimisant les besoins en énergie (bâtiments BBC, réseau de chaleur au bois), en s'adaptant aux risques naturels et en assurant une gestion douce des eaux pluviales.

Un exemple concret de réalisation illustre la démarche en matière d'aménagement à vocation économique avec la ZAC des Vergeras à St. Estève Janson. Cet espace s'inscrit dans une démarche de rééquilibrage économique du territoire communautaire. Il a pour vocation de répondre à une demande de petites entreprises artisanales et industrielles ou d'entreprises tertiaires à la recherche d'un cadre de travail de qualité.

La ZAC s'étend sur une superficie de 5,6 hectares et une douzaine de parcelles sont envisagées.

Le projet d'aménagement de la ZAC des Vergeras a été élaboré dans l'objectif de limiter l'impact de son aménagement sur son environnement et s'appuie sur la mise en œuvre d'une démarche « Haute Qualité Environnementale ». L'opération se situant en effet dans un site paysager remarquable, le développement de ce territoire doit se faire par rapport à un équilibre à préserver entre qualité du cadre de vie et développement d'activités. Ainsi, le parti d'aménagement envisagé consiste à intégrer au mieux la zone dans l'environnement et rendre la zone compatible avec le cadre naturel très présent et d'en faire un élément valorisant pour celle-ci.

## 5- 6-Développement des Réseaux de Chaleur

Le Territoire du Pays d'Aix dispose de plusieurs Réseaux de Chaleur qui se sont développés ou ont évolué ces dernières années. On peut noter le réseau de chaleur de puissance de l'ordre de 1 MW de la commune de Coudoux alimenté principalement au bois (80 %) qui entrera en fonctionnement cette année 2014, ou le Réseau de Chaleur d'Aix-en-Provence qui est passé en 2013 en bi-énergie Bois (70%) et gaz (30%) pour des puissances bois de 16 MW et gaz de 14,6 MW.

La Communauté du Pays d'Aix incite et accompagne les communes de son territoire à s'équiper en réseau de Chaleur. Ainsi, elle a engagé la réalisation d'un Schéma de développement des énergies renouvelables qui déterminera notamment le potentiel de développement de réseaux de chaleur et froid sur le territoire de ses communes sur la base d'ENR. Des études de faisabilité ont été lancées ou sont en cours de lancement sur les communes de Simiane-Collongues, Aix-en-Provence (Lycée militaire ...) et Gardanne récupération de la Chaleur fatale de la centrale thermique d'EON et de la géothermie (eaux issues de l'envoyage des anicennes mines et nappes profondes).

Ces projets représentent un potentiel considérable de puissance disponible se substituant aux énergies de chauffage classiques (fioul, gaz, électricité) et permettant de disposer d'une énergie locale, stable et ainsi de maîtriser la facture pour les bénéficiaires.

Ces opérations étant au stade de l'étude, il est difficile de pouvoir apporter aujourd'hui un chiffrage des investissements nécessaires.

#### 5- 7-Développement de la filière bois

##### a) Augmenter les usages du bois

L'objectif est d'augmenter les usages du bois des forêts du Pays d'Aix, afin de réduire le risque incendie, de valoriser cette ressource économique et d'alimenter les chaufferies et réseaux de chaleurs du territoire.

Pour cela, il faut créer les outils nécessaires : animation des propriétaires, plateforme mutualisée, dessertes, contrats d'approvisionnement, outils d'évaluation. Les débouchés du bois sont en énergétique, en construction et en bois d'oeuvre, voire en carburant.

Ce projet s'appuie sur la réalisation du Schéma d'Approvisionnement Territorial, étude réalisée en 2013 qui s'inscrit dans la Charte Forestière de Territoire approuvée la même année. Cette action est réalisée dans le cadre d'un partenariat avec les 36 communes de la CPA, l'ONF, le CRPF, la Coopérative Provence Forêt et MRBE, pour un montant estimé de 1,4M€ sur la durée du CPER.

##### b) Valoriser le gisement forestier et les écosystèmes

Il s'agit de réaliser des travaux de protection des forêts, afin de préserver la ressource exploitable et maintenir les continuités écologiques, trame verte et bleue.

Les opérations forestières consisteront à diminuer la biomasse et favoriser la pénétration des engins de lutte et d'exploitation au coeur des massifs. En complément de la DFCI, les aménagements se feront aussi dans des zones peu ciblées par les PMPFCI habituellement (zones forestières denses en coeur de massif, zones très pentues à coût de travaux élevés, ...). Ils seront en lien avec l'intérêt de l'exploitation forestière.

C'est une opération que la CPA réalise pour le compte des 36 communes de son territoire, dont le montant est estimé à 3 M€ sur la durée du CPER.

## **6 -Axe transversal emploi (réf. Axe 6 transversal des orientations stratégiques)**

Après de nombreuses années de performance économique avec une croissance de l'emploi quasiment trois fois plus importante comparée à d'autres territoires de la région, le Pays d'Aix connaît depuis le début de la crise, une croissance de l'emploi qui s'est sensiblement réduite. Toutefois, le territoire résiste mieux que d'autres avec une attractivité qui reste significative mais une situation au regard de la création d'emploi qui stagne.

Dans ce contexte, le Pays d'Aix, malgré son image de territoire privilégié, est aussi concerné par la précarité et la pauvreté. Le territoire comptabilisait en 2012 environ 70.000 foyers allocataires des Caisses d'Allocation Familiale, regroupant près de la moitié de la population (175.000 personnes). Des phénomènes de relégation sociale et d'exclusion existent, tout en restant géographiquement concentrés.

Face à cette situation, le territoire s'est doté d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi destiné à accompagner un peu moins de 10% des demandeurs d'emploi du territoire les plus fragiles au regard de l'emploi, dans le cadre d'un parcours destiné à leur permettre l'accès à un emploi stable et durable. Il s'agit de permettre la coordination sur le territoire de l'ensemble des politiques emploi et insertion inscrites dans les priorités de l'Etat, la Région, les deux Départements et la Communauté du Pays d'Aix.

Cet outil de développement local a ainsi permis de détecter l'un des premiers freins d'accès à l'emploi pour les publics en difficulté d'insertion qui est celui relatif à la mobilité.

La Communauté du Pays d'Aix s'est également lancée dans une démarche d'achats socialement responsable, destinée à favoriser le rapprochement entre les entreprises du secteur privé et les demandeurs d'emploi du territoire en parcours d'insertion, et notamment les participants du PLIE, par l'intermédiaire de la clause sociale dans les marchés publics ; cette démarche permet à la collectivité de parfaire le processus de rapprochement de sa politique d'investissement et d'équipement au bénéfice d'une partie de la population en difficulté et s'est, à ce titre, dotée d'un facilitateur clause sociale, spécifiquement chargé de l'application de cette démarche volontariste.

Enfin, le territoire, après Marseille, a été le premier à se sensibiliser sur le nécessaire accès des demandeurs d'emploi, notamment, à l'information portant sur l'orientation, la formation, la création d'entreprise, destiné à leur permettre d'être acteurs de leur avenir professionnel. Le centre associé de la Cité des métiers du Pays d'Aix permet en effet de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des habitants, en organisant, notamment des semaines thématiques de l'emploi, sur des métiers ou branches professionnelle porteurs d'emploi.

L'ensemble de cette politique volontariste en matière d'insertion d'un public demandeur d'emploi en difficulté, se retrouve au cœur des axes stratégiques cibles du CPER, en ce qu'elle concourt au développement de l'emploi, de l'insertion et de l'accès à la qualification de personnes en difficultés.

### -Mobilité des personnes en recherche d'emploi sur le Pays d'Aix

Les difficultés relatives aux déplacements des demandeurs d'emploi ont été identifiées comme un des premiers freins de remise à l'emploi. La mobilité est considérée aujourd'hui comme une condition majeure pour accéder au marché du travail. Or, les besoins en mobilité sont particulièrement cruciaux pour les personnes en situation de précarité socioprofessionnelle : travailleurs peu qualifiés et personnes éloignées de l'emploi ou en insertion professionnelle.

Ces problèmes de déplacement peuvent à la fois relever de contraintes physiques (pas de véhicules, pas de transports en commun desservant le parcours, contrats précaires avec des horaires décalés ou coupés qui ne correspondent pas aux horaires normalisés des transports en commun et de contraintes d'ordre psychologique (sortir du quartier, lire un plan pour se déplacer, capacité à se déplacer et à planifier un projet, ...).

Alors que le taux de motorisation des ménages est de plus en plus élevé, il s'avère être nettement plus faible pour l'ensemble des personnes en difficulté d'insertion et notamment des participants du PLIE.

La mise en place d'une plateforme d'aide à la mobilité s'avère indispensable ; elle se présente comme étant à la fois :

- un conseil à la mobilité, qui propose un accompagnement individualisé à la mobilité avec des ateliers nécessaires à l'apprentissage de lecture de cartes, des horaires et à définir ses propres itinéraires avec la levée des freins psychologiques.
- une centrale d'information sur les réseaux, horaires et itinéraires de transports en commun, les dispositifs de covoiturage existants, les locations de véhicules à moindre coût, les déplacements micro collectifs et transport à la demande, ...
- le repérage des autos écoles qui initient une démarche de permis social avec une aide adaptée à la préparation du code de la route, grâce à des supports pédagogiques et à un encadrement favorisant la réussite.
- L'accès au micro-crédit pour un public éloigné de l'emploi destiné à l'achat d'un véhicule, le faire réparer ou passer le permis de conduire.

### -La clause sociale dans les marchés publics

Il s'agit d'une politique d'achat responsable destinée à rapprocher les personnes en difficulté d'insertion professionnelle des donneurs d'ordre public faisant appels à des entreprises privées, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion. Cet objectif d'insertion est de plus en plus présent dans les politiques d'achat de la CPA et l'accroissement du chômage de longue durée en souligne l'absolue nécessité : les achats sont en effet un levier puissant pour l'emploi.

L'utilisation de la clause sociale permettra ainsi de favoriser le rapprochement entre les entreprises du secteur privé et les demandeurs d'emploi du territoire en parcours d'insertion, et notamment les participants du PLIE. Elle permettra également de répondre

aux besoins de main-d'oeuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

Associer à l'achat de prestations de services, de travaux, voire de fournitures, un objectif d'insertion de personnes éloignées de l'emploi pour des raisons sociales ou de handicap : cet acte de responsabilité sociétale est l'un des « marqueurs » principaux des politiques et des bonnes pratiques d'achats socialement responsables.

C'est ainsi que la CPA a travaillé avec l'ensemble des donneurs d'ordre publics présents sur le territoire communautaire, tels que **l'Etat** pour la construction de la Sous Préfecture et le nouveau centre pénitentiaire Aix Luynes, **les Communes** d'Aix, La Roque d'Anthéron, Fuveau et Venelles, **le Conseil Régional** pour les constructions et réhabilitation des lycées des Pennes Mirabeau et de Vitrolles et **des bailleurs sociaux** (Familles et Provence) pour les opérations de réhabilitation et de rénovation des quartiers en zone urbaine sensible.

**Au total, ce sont plus de 88.000 heures d'insertion, réservées à un public en difficulté, qui sont en cours d'opération.**

#### -La Communauté du Pays d'Aix acteur de la formation professionnelle

La Communauté du Pays d'Aix est porteuse d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), créé en 1979 par la Ville d'Aix-en-Provence et transféré à la Communauté du Pays d'Aix en 2004.

Cet établissement a considérablement évolué depuis sa création en augmentant de manière conséquente les formations qu'il propose et en accueillant un nombre croissant d'apprentis. On compte aujourd'hui près de 1000 apprentis sous contrat avec 900 entreprises qui suivent les enseignements pratiques et professionnels pour 23 diplômes de niveau V et IV, dans 11 métiers.

Pour la Communauté du Pays d'Aix, cet engagement est l'occasion de construire avec les organisations consulaires et professionnelles un partenariat actif permettant répondre aux besoins du marché du travail.

#### **Les installations sont aujourd'hui inadaptées.**

Chaque année, les demandes de formation sont refusées par manque de places dans plus de la moitié des sections d'apprentissage en raison de la capacité limitée : pâtisserie, boulangerie, cuisine, mécanique, carrosserie, fleuriste. Il est impossible dans le cadre actuel de répondre aux besoins et d'accroître la palette des formations.

Or il existe une très forte demande tant des apprentis que des entreprises de pouvoir accéder à des diplômes de plus haut niveau BTS, BAC PRO, spécialisation etc, De la même manière le CFA, dans sa configuration actuelle se peut satisfaire les demandes en formation continue.

Certains ateliers qui sont à l'étroit notamment en mécanique, carrosserie et cuisine, ne peuvent répondre aux évolutions technologiques et réglementaires. Le réseau électrique est de capacité insuffisante pour fournir l'énergie nécessaire aux ateliers de mécanique et

métiers de bouche.

L'accueil et les espaces communs sont sous dimensionnés : salle de repas, installations sanitaires, préau... La création d'un centre de documentation est devenue primordiale car indispensable au travail personnel de chaque apprenti et des équipes pédagogiques. Il est d'ailleurs vivement recommandé par le Conseil régional PACA.

Au vu de ces constats, la CPA a réalisé des études de faisabilité qui confirment la nécessité de doter le CFA de 2 700m<sup>2</sup> supplémentaires aux surfaces actuelles. La réhabilitation et l'extension sur le site initial ne sont pas envisageables. La CPA a donc choisi une nouvelle implantation sur un terrain de 2ha sur le site du plan d'Aillane.

Le coût d'opération d'une construction neuve de 6 700m<sup>2</sup> nécessaires est estimé aujourd'hui à 16,5 M€TTC.

**La CPA souhaite que les partenaires du CPER l'accompagnent. Ce projet constitue un axe majeur de l'action en matière de formation et d'emploi. Son implantation au Plan d'Aillane, à proximité du pôle d'activité des Milles et de la gare multimodale est un atout pour faciliter l'accompagnement et les déplacements des apprentis sur l'ensemble du territoire.**

### III) Les enjeux territoriaux (réf. Volet territorial des orientations stratégiques)

#### 1- La Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le territoire de l'aire métropolitaine Aix–Marseille est amené vers une recomposition de la gouvernance politique et administrative. La loi du 27 janvier 2014 en a fixé le cadre, mais il reste beaucoup d'interrogations quand à son fonctionnement futur, notamment en ce qui concerne l'articulation entre les conseils de territoire et celui de la Métropole.

Dans ce contexte, la contribution de la Communauté du Pays d'Aix est de rappeler que les enjeux majeurs d'une gouvernance à cette échelle sont de remédier aux difficultés structurantes des transports, de poursuivre l'effort de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, et d'accompagner et soutenir un développement économique durable.

#### 2- Cap Horizon- composante du projet Henri Fabre

Créé fin 2011 suite à la Conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Côtes d'Azur, le projet Henri Fabre a pour objectif de déployer et de mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. La dynamique mise en place repose sur une démarche collective réunissant sur un cœur de zone, les entreprises, le monde de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le cœur de zone regroupe les Florides à Marignane, Empallières à Saint Victoret et Couperigne / Estroublans à Vitrolles.

Plusieurs filières industrielles sont concernées et principalement :

- l'aéronautique forte de 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, dirigeables et systèmes de drones,
- l'énergie forte de 50 000 emplois en région et des projets : ITER, réacteur jules HOROWITZ, hydraulique... Ces filières en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical, ...) seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle incarné par le projet Henri Fabre.

L'ambition du projet peut se résumer de la manière suivante :

- 120 ha organisés pour la performance industrielle au cœur de la Provence,
- une capacité d'accueil pour 7000 emplois à l'horizon 2020,
- un pôle stratégique d'innovation, d'activités et de développement pour quatre filières fers de lance de l'économie régionale : aéronautique, énergie, les dispositifs médicaux et le naval,
- un modèle d'organisation d' « entreprise étendue » gagnant-gagnant pour les PME et grands groupes avec un mot d'ordre « innover et produire ensemble »,
- un techno-centre de référence mondiale autour de 2 axes stratégiques clés avec la mécanique, les matériaux et procédés du futur et les services innovants avancés aux Industries,
- de nouveaux partenariats entre acteurs industriels et acteurs de la recherche, basés sur le partage de ressources, de compétences et de projets, avec une

volonté d'assurer le transfert technologique du monde universitaire vers le monde industriel,

- un management de projet public-privé inédit pour un territoire efficient avec une industrie performante.

Le projet Henri Fabre a donc pour objectif d'animer, d'organiser et de promouvoir le territoire au service de l'attractivité et de la performance industrielle. Pour cela, 4 axes stratégiques ont été retenus :

1. la production : rendre plus performantes toutes les composantes du tissu industriel,
2. la recherche et l'innovation : doter le tissu industriel d'excellences technologiques, génératrices de marges,
3. la formation : former aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain,
4. l'offre territoriale : fournir aux acteurs industriels un territoire organisé pour leur développement.

Ce dernier point est un des tous premiers chantiers lancés dans le cadre du projet Henri Fabre avec la mise en place d'une offre territoriale de haute qualité en matière de transports, de foncier économique, et de logements, s'appuyant sur une vision globale de l'espace métropolitain.

Les travaux conduits par l'ensemble des acteurs territoriaux concernés poursuivent l'objectif constant de permettre aux acteurs industriels et aux salariés de s'épanouir en disposant de tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur activité ainsi qu'à leur vie quotidienne.

Le projet **Vitrolles CAP Horizon** compose avec les zones des Florides et d'Empallières le cœur de l'offre territoriale économique du projet Henri Fabre.

Il comprend deux volets d'intervention :

- un volet urbain / transports autour de la Gare VAMP,
- un volet développement économique.

#### a) Le volet urbain / transports

Dans sa phase transports, le projet Vitrolles CAP Horizon doit permettre de relier la gare VAMP et le plateau haut où se situe la zone d'activités des Estroublans et le centre urbain de la commune et de favoriser l'usage des transports en commun. Il s'articule autour des éléments suivants :

- Réalisation de la seconde phase d'aménagement de la gare VAMP,
- Extension de la ligne de BHNS du SMITEEB,
- Création de voies de TCSP vers la gare SNCF de VAMP,
- Création d'un maillage cyclable et cheminements doux vers les sites haut et bas du pôle,
- Aménagement d'une liaison mécanique.

La réalisation de cette opération couplée à la connexion avec le BHNS (étendu sur 600 m afin d'assurer le bouclage quai à quai avec le plateau haut) permettra :

- L'ouverture de la gare et de l'offre TER aux populations et aux actifs résidents (les enjeux locaux relèvent d'une meilleure connexion à la ville ; notamment pour ouvrir la gare aux habitants de Vitrolles). Cela suppose une modification du tracé du futur BHNS et la création d'un parking ferait de la gare haute un véritable pôle d'échanges,
- D'offrir un véritable accès ferroviaire au plateau des Estroublans, à l'Anjoly et Espace Vitrolles pour les visiteurs et les salariés,
- De doter le bassin de vie d'un pôle de transport sur un territoire déficitaire de ce type d'équipement,
- De connecter le bassin aéroport-Eurocopter au centre urbain.

Ce premier volet du projet CAP Horizon a été retenu dans le cadre du projet Henri Fabre comme une des actions prioritaires de l'axe stratégique offre territoriale permettant de créer des conditions favorables au développement de l'activité économique en lien avec l'aéronautique.

#### b) Le volet développement économique

Il repose sur la valorisation de 3 espaces :

- La zone des Estroublans : les espaces résiduels des parcelles acquises pour réaliser le pôle de services haut,
- La zone de la Couperigne : les espaces de vacuité existantes et potentielles,
- La Cuesta : au droit de la gare et de part et d'autre de la liaison mécanisée.

La zone de la Couperigne a été retenue comme un des espaces économiques privilégiés dédiés au projet Henri Fabre. Au total, l'offre de foncier économique développée est de 16 ha cessibles plus 85.500 m<sup>2</sup> de SHON qui pourront être construits en fonction du projet d'aménagement finalisé dans le cadre de la ZAC en cours de création.

Les typologies activités pressenties sont :

- TPE / PME en sous traitance d'Airbus-Hélicopter,
- Tertiaire / services,
- Bureaux,
- Hôtellerie,
- résidence court séjour.

Le coût total du projet dans sa globalité a été estimé à 42,5 M€, la Communauté du Pays d'Aix étant maître d'ouvrage pour le volet réhabilitation des zones d'activités. Une autorisation de programme d'un montant de 20 M€ a été ouverte pour la réalisation du projet global CAP Horizon et une convention a été signée avec l'EPF PACA pour l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du projet.

### 3- l'accompagnement d'ITER

L'implantation d'ITER, projet de recherche international sur la fusion, à Cadarache représente un enjeu fort du développement du Val de Durance, identifié comme un territoire à enjeux dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et faisant l'objet d'une Opération d'Intérêt Régional (OIR) depuis octobre 2011).

La CPA a dès le départ identifié l'impact transversal d'un tel projet sur ses différentes politiques territoriales conduisant à la constitution d'une mission dédiée. Depuis lors, au-delà des questions de concertation et de gouvernance du projet, plusieurs actions de nature et de portée variable ont été engagées :

- extension de la boucle THD pour permettre le raccordement direct du site d'ITER;
- nombreuses études de faisabilité pour la création ou l'extension de zones d'activités donnant lieu in fine à la poursuite du projet d'extension de la zone du Grand Pont à La Roque d'Anthéron (9 ha) et celle de la ZAE de Pertuis sur 80 ha, déclarée d'intérêt communautaire le 19/12/13 et visant à accompagner l'effet de levier que constituent les projets portés par le CEA (ITER, RJH, WEST, Cité des Énergies, ...) sur le développement de filières industrielles liées aux énergies en Val de Durance;
- développement de la desserte en TC;
- études de faisabilité de projets de logements au sein des ZAD fléchées ITER, donnant lieu à ce stade à la poursuite du projet situé au Jas de Beaumont à Pertuis;
- réflexion opérationnelle pour la mise en œuvre de sites permettant l'accueil des personnels de chantier.

En raison du risque d'inondabilité et de la Doctrine Rhône, l'extension de la ZAE de Pertuis est conditionnée par la réalisation des travaux sur les digues de protection contre les crues (sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SMAVD) puis à l'obtention de la labellisation "Résistante à l'Aléa de Référence" (RAR) par la Commune.

L'aménagement de la plaine de Pertuis présente donc deux enjeux fondamentaux d'ordre économique :

- permettre l'installation de filières industrielles durables en Val de Durance liées aux énergies en réalisant l'extension de la zone d'activités existante ;
- reconstruire un outil économique viable pour les agriculteurs exploitants à Pertuis en engageant une opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) sur l'ensemble de la plaine agricole non impactée par l'extension de la ZAE.

Les projets de base vie pour les personnels de chantier ITER devraient être mis en œuvre sous forme d'appel à projet ; donc mobiliser plutôt des financements privés. Par contre, l'aménagement de la plaine de Pertuis (économique et agricole) va mobiliser des financements publics importants. Ils sont évalués en première approche aux alentours de 5 à 6 M€ pour partie sous maîtrise d'ouvrage du CG (84) concernant la plaine agricole et

entre 30 et 35 M€ pour la ZAE sous maîtrise d'ouvrage de la CPA. Ces deux aménagements sont assortis respectivement d'une demande auprès du Préfet de Vaucluse, de prise d'un arrêté de Zone Agricole Protégée (ZAP) et d'un arrêté de Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

#### **4- La Politique de la Ville**

La **politique de la ville** est une politique de solidarité et de développement qui vise à lutter contre l'exclusion des territoires dans lesquels résident des populations en difficultés et la réduction des écarts de développement entre les territoires.

Issue des réflexions du Comité interministériel des villes (CIV), la loi du 21 février 2014 portant programmation pour la ville et la cohésion urbaine entend poursuivre la rénovation urbaine, concentrer les crédits de la politique de la ville sur un nombre resserré de territoires et lutter contre les discriminations. Elle prévoit en particulier la signature, dès 2014, de **contrats de ville** qui succéderont aux CUCS et couvriront la période 2015-2020. Ils seront conclus à l'échelle intercommunale.

Dès l'automne 2013, la CPA avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale (DROS) et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) comme maître d'œuvre, a lancé son étude sur le **portrait social du Pays d'Aix**. Cela afin d'élaborer une stratégie d'intervention communautaire au titre de la politique de la ville permettant de rationaliser les aides et les financements et de mieux cibler les quartiers et les populations en difficulté sur notre territoire.

Aujourd'hui, 14 quartiers sont intégrés au dispositif politique de la ville de la CPA :

- Vitrolles : 5 quartiers en CUCS concernant 13 900 habitants,
- Aix-en-Provence : 5 quartiers en CUCS, 15 500 habitants,
- Pertuis : 4 quartiers en CUCS, 3 400 habitants,

soit au final, 32 800 personnes vivent dans un quartier en politique de la ville, soit 9% de la population du Pays d'Aix.

Pour une approche statistique, un **indice synthétique de fragilité** a été défini sur la base de différents indicateurs de fragilités économiques et sociales :

- les écarts de revenus des communes par rapport au revenu médian de la CPA,
- les écarts entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles au sein d'une même commune,
- les taux de sans diplôme,
- les taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans,
- les taux d'emplois précaires (CDD, stages et emplois aidés),
- les taux d'allocataires dont les ressources sont constituées à 100% des prestations CAF,
- les taux de familles monoparentales.

Cette approche statistique se double d'une vision plus qualitative basée sur une analyse des phénomènes de dégradation du bâti et plus généralement du fonctionnement urbain dans certains centres historiques du Pays d'Aix. Ainsi, une forte proportion de logements vacants dans les centres anciens est un signe de dégradation du bâti et confirme un autre regard sur la précarité.

A l'aide de ces indicateurs, un premier état des lieux a été dressé en décembre 2013 : Il confirme la permanence de la fragilité des quartiers CUCS susvisés et révèle la précarité dans des centres anciens et noyaux villageois du Pays d'Aix, notamment à Lambesc, Trets, Gardanne, Peyrolles et La Roque d'Anthéron.

A l'automne 2014, la CPA disposera d'un portrait social de son territoire avec une analyse fine de la précarité en pays d'Aix. Cette actualisation du diagnostic permettra à la CPA de proposer un **projet global et transversal de cohésion sociale**, au croisement des politiques menées en matière de développement économique, d'insertion, de déplacements, d'habitat et d'urbanisme. Elle permettra également d'élaborer les contrats de ville à l'échelle communautaire et de définir les objectifs et les critères de solidarité de la CPA afin de mieux cibler et mobiliser le droit commun aussi bien de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Union européenne.

## **5- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix – PLIE –**

Le PLIE est un outil de développement local destiné à coordonner les politiques en matière d'emploi et d'insertion des différents signataires sur le territoire, une mise en commun de moyens et la mobilisation du Fonds Social Européen. Il se concrétise par la signature d'un protocole partenarial couvrant la période 2013-2017, entre l'Etat, la Région, les Départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse et la CPA.

Ce protocole prévoit **l'accompagnement à l'emploi de 5.700 personnes, sur 5 ans, dont au moins 3.420 bénéficiaires du RSA**. L'accompagnement à l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le PLIE. Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés, l'objectif restant celui du retour à l'emploi. **50% des personnes suivies devront être sortie en emploi stable et durable, à savoir 42 % stabilisées dans l'emploi au bout de 6 mois et 8% de sorties en formations qualifiantes.**

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi et la construction de parcours individualisé, la sécurisation, la cohérence des parcours, la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire pour des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi.

Cela se traduit par :

- la coordination d'une équipe d'accompagnateur à l'emploi,
- l'animation des commissions d'intégration, de suivi et d'orientation (CISO)
- le suivi et la régulation des parcours des publics,
- l'organisation et l'animation du réseau partenarial autour du suivi des publics.

## **6- Le Grand Site Sainte Victoire**

les Grands Sites de France sont des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels pour une partie de leur territoire. L'objet de ce classement est de préserver et restaurer les paysages fragiles et attractifs, de mettre en place une organisation intelligente d'une fréquentation intense et de promouvoir un développement durable.

Une circulaire ministérielle du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites a rappelé en trois grands points, ce qui fonde l'engagement de l'Etat dans cette démarche. A savoir que les Grands Sites sont des lieux d'excellence paysagère et environnementale, gérés de manière exemplaire du point de vue du développement durable, qu'ils sont de véritables leviers du développement local et qu'ils impulsent, à travers leur valeur patrimoniale, une dynamique de territoire et qu'ils contribuent au rayonnement des politiques environnementales, culturelles, touristiques et de développement durable.

Le Grand Site Sainte Victoire, organisé en syndicat mixte, est donc l'acteur incontournable de l'action publique sur ce territoire, au même titre que peuvent l'être les Parc Naturels Régionaux.

Actuellement, son action s'appuie sur l'engagement du département des Bouches du Rhône, de la Région Alpes Provence Côte d'Azur et de la Communauté du Pays d'Aix. Le concours de l'Etat et des Fonds Européens sont indispensables pour pouvoir relever ce défis et être efficace.

## **6- La santé**

### **6-1-accompagner le Centre Hospitalier d'Aix-Pertuis**

La santé reste une compétence essentiellement d'Etat qui intervient par le biais des Agences régionales de santé (ARS) régies par la loi 2009 – 879 « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009. Placées sous l'autorité du ministère de la santé, elles ont pour missions principales notamment d'organiser l'offre de soins en fonction des besoins particuliers des territoires. Elles sont également responsables de la gestion du risque, du contrôle de la qualité et du contrôle de gestion.

Un accès à des soins de qualité pour tout résident du Pays d'Aix est l'une des conditions essentielles au maintien et à l'accroissement de l'attractivité de notre territoire. Les équipements de santé concourent au dynamisme du Pays d'Aix et à la qualité de vie de sa population, au même titre que les infrastructures routières et ferroviaires, les transports en commun, l'enseignement et la formation, les espaces à vocations économique et commerciale, etc...Ces équipements constituent l'un des piliers d'une politique d'aménagement du territoire réussie.

Il s'agit, dans une organisation du système de soins mettant en place un parcours de diagnostic et de soins coordonnés, de prendre en charge les populations concernées quel que soit leur lieu de résidence. Elles doivent pouvoir être orientée de manière pertinente entre des structures de proximité, dites de 1<sup>er</sup> recours, et des équipements plus spécialisés, de 2<sup>ème</sup> recours.

Dans ce dispositif, le Centre Hospitalier Intercommunal Aix – Pertuis (CHIAP) joue un rôle déterminant. Le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis est placé sous l'autorité de l'Agence régionale de la Santé PACA (ARS PACA).

La modernisation du Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix-Pertuis est une réponse aux besoins sanitaires de nos populations. Les patients doivent pouvoir disposer à portée de leur domicile d'un plateau technique performant, complet et sécurisé pour les suivre tout au long de leur parcours de soin : du diagnostic au traitement mais aussi pour améliorer la prévention. Il est à noter que le CHIAP joue un rôle essentiel auprès des maisons de retraite implantées dans nos communes qui ont besoin de s'appuyer sur une structure hospitalière proche et médicalement performante.

La présence d'un tel équipement de soins représente aussi un atout pour maintenir la performance de notre territoire tout particulièrement pour le corps médical. En développant le CHIAP, médecins et personnels de santé trouveront de nouvelles conditions de travail, de recherche et d'accueil des malades plus favorables et donc plus attractives.

Le CHIAP doit aussi pouvoir s'ouvrir à de nouvelles formes de soin grâce notamment à la *e-médecine*. Le projet d'établissement engage le CHIAP sur la voie du numérique au travers du programme « hôpital numérique ». Cette perspective est en totale cohérence avec la stratégie de développement de notre territoire qui souhaite devenir un territoire référent dans ce domaine en s'appuyant sur les filières et les entreprises d'excellence notamment du pôle Solutions Communicantes Sécurisées – SCS - mais aussi sur le réseau communautaire de fibre optique à Très haut débit largement déployé sur l'ensemble du Pays d'Aix. Le projet de l'hôpital apporte un nouvel élément à cette ligne stratégique.

Au regard des enjeux stratégiques pour le Pays d'Aix inscrits au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté et leur corrélation avec les objectifs définis dans le projet d'établissement du CHIAP, la CPA apporte son soutien en participant au financement des investissements du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis au titre des compétences facultatives.

Pour répondre à cette nécessité, la CPA a dû modifier ses statuts et adopter une nouvelle compétence l'autorisant à aider au financement des investissements du Centre hospitalier intercommunal d'Aix-Pertuis.

## 6-2-gouvernance alimentaire

Face aux enjeux de fragilisation du territoire agricole, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité dynamiser la vente directe aux consommateurs et la promotion des circuits courts de distribution des produits locaux.

S'appuyant sur la Charte agricole du Pays d'Aix (votée en 2005) dont l'un des objectifs est d'améliorer la commercialisation des produits, la CPA a ainsi répondu à un appel à projets européen en 2009 dans le cadre du programme MED : Rururbal (Rural Urbain Alimentation).

Ce programme était destiné à concevoir une stratégie de gouvernance territoriale en faveur du développement local durable et équilibré des territoires péri-urbains, fondé sur la valorisation, la commercialisation, l'incitation à la consommation de ressources agro-alimentaires locales.

Ce projet global a bénéficié d'un subventionnement de 75% du FEDER. Il a été développé sur 6 territoires périurbains volontaires au sein de 4 états européens représentatifs de l'arc méditerranéen.

Les réalisations du projet RURURBAL:

a) *Une charte européenne commune de gouvernance territoriale et alimentaire :*

-Objectif : développement d'une politique alimentaire locale/ une gouvernance territoriale autour de l'alimentation.

Une action "pilote" :

-Objectif : créer un projet pilote spécifique sur son territoire (aide du FEDER pour la 1ère édition de l'année 2010).

b) *La création de la Halle de producteurs Terres de Provence :*

La CPA, pour son projet pilote, a choisi d'expérimenter une nouvelle forme de circuit court de distribution de **produits locaux de saison**, vendus en **demi-gros**. Celui-ci vise à rapprocher les producteurs des consommateurs afin de soutenir l'agriculture locale, de réduire les nuisances pour l'environnement et de proposer des produits du terroir de qualité, de saison à un prix attractif.

Le projet a vu le jour en juin 2010 à Plan de Campagne, bénéficiant ainsi d'un flux de fréquentation important répondant parfaitement au concept de "campagne à la ville". Ce sont plus de 320.000 visiteurs en quatre ans qui ont été clients.

Une deuxième opération a été initiée sur Pertuis avec une fréquentation de 3.500 visiteurs pour la première année.

c) *Une nouvelle ambition pour un événement durable et responsable :*

Fort de ces expérimentations, la Communauté du Pays d'Aix souhaite développer le concept sur son territoire, en favorisant l'émergence de nouvelles halles. Cette démarche relève des enjeux suivants :

c-1) économiques :

-**sauvegarde de l'agriculture** péri-urbaine qui peut se contenter de petites surfaces pour répondre au fort potentiel de demande locale,

-**système gagnant-gagnant** : bénéfice financier pour les producteurs et consommateurs grâce à l'absence d'intermédiaires et à la pratique du marché en demi-gros qui permet la pratique de prix attractifs sans concurrencer les marchés de détails existants,

-**débouchés complémentaires pour la profession** : le marché a été créateur d'emplois pour certaines exploitations participant à la Halle.

c-2) sociaux :

-**marché générateur de liens** avec le système de vente en demi-gros à la cagette (partage en famille ou entre amis/ voisins),

-**dons de produits aux associations caritatives locales** (ex. "Cancer espoir" en lien avec l'institu Paoli Calmette à Marseille).

c-3) environnementaux :

-**la relocalisation de l'économie** répond aux préoccupations écologiques. Les

exploitations des producteurs sont localisées en moyenne à 38 km de la plateforme de commercialisation.

-les produits vendus en demi-gros parcourent **peu de distance** et nécessitent **peu d'emballage** et de conditionnement.

c-4) nutritionnels :

-critères de sélection des producteurs : **modes de production raisonnée et démarches de qualité** (Label, AB, marque collective comme la Pomme de terre de Pertuis...), localisation proche des producteurs.

-**produits** vendus : frais (récoltés le matin même), **de qualité** et de saison. Large panel de produits. La qualité des produits est appréciée par 100% des consommateurs de la Halle.

-**manifestation labellisée "Terres de Provence"**. La marque (créée en 2005) promeut tous les événements durables et responsables. Elle est un gage de qualité et a pour but d'associer terroirs, produits et savoir-faire sous une bannière commune, privilégier le développement durable par la consommation des produits agricoles locaux, respecter la saisonnalité des produits.

c-5) culturels :

-l'opération **sensibilise le citoyen à la consom'action**.

-Il concilie agriculture et urbanité. Ancienne plaine agricole, la zone commerciale de Plan de Campagne retrouve ainsi sa vocation originelle...

*Pour se faire, la CPA a prévu de réaliser un investissement d'un bâti de 750 m<sup>2</sup>, dont le coût est estimé à 750 K€, sur un terrain de 3 000 m<sup>2</sup>, dont l'acquisition reviendrait à 1M€.*

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Elaboration du Contrat de Plan Etat Région 2014-2020, contribution stratégique de la CPA

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après avoir pris connaissance du rapport, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix en prend acte et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

22 JUIL. 2014